N° 276. — 42e Année.

B. MERCREDI

2 OCTOBRE 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :

BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste ;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler ;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane ; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill ; 1, Cecil st., Strand ; Smith and son, 186, Strand ; A. Maurice, 13, Tavistock Row ; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire ;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires ;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste ;
ROME, Merle, libraire, place Colonna ;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21 ;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire ;
NAPLES, Detken et Rocholl ;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière ;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire ;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT.
Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année
Province, 13 fr. » 44 »
La France, 21 fr. »
Allemagne, 18 fr. »
Angleterre, 17 sh. »
Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus.
payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS
ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne.
RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne
FAITS divers *corps du journal*), 3 fr. la ligne.
payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. **HAVAS**, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. **LAFFITTE, BULLIER** et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. **HAASENSTEIN** et **VOGLER** à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lausanne ; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. **MAURICE**, 13, Tavistock-Row, M. G. **STREET**, 20, Cornhill, E. C., M. **FR. ALCAR**, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.
1er octobre, à midi.
29e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ		756mm81
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.		13°8
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.		15°0
Id. *maximum* depuis hier midi.		15°0
Id. *minimum* depuis hier midi.		8°9
EAU tombée		0mm00
VENT		SO
SOLEIL, lever		6 h. 01 m.
Id. coucher		5 h. 38 m.
LUNE, lever	matin.	4 h. 17 m
Id. coucher	soir.	5 h. 40 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 1er octobre.

REVUE POLITIQUE.

Les nouvelles politiques font à peu près complètement défaut aujourd'hui.

En France, on ne paraît avoir d'attention et de préoccupation que pour le discours prononcé par M. Gambetta à Grenoble. Tous les journaux qui, sur la foi d'une dépêche inexacte, avaient cru devoir blâmer avec plus ou moins de vivacité le député de Paris, reviennent sur leur première et trop prompte appréciation. Le *Bien public*, organe de la présidence, donne l'exemple de cette juste réparation. *Le Bien public* commence par défendre M. Gambetta contre les fâcheuses interprétations auxquelles ont donné lieu les diverses versions de son discours. Est-ce sa faute à lui, demande-t-il, « si sa pensée est modifiée en sens divers par un mot tombé du crayon d'un *reporter* ou d'un sténographe ? Pour trop vouloir taxer de machiavélisme M. Gambetta, il est des hommes qui donnent une fâcheuse idée d'eux-mêmes. L'orateur a parlé : ses paroles ont été recueillies par les uns, par les autres ; en conséquence, on ne saurait s'étonner des variantes qu'on relèvera. D'un autre côté, au sujet d'une phrase malheureuse, on doit faire la part de la fougue oratoire de celui qui parlait, fougue que l'atmosphère d'une réunion nombreuse et enthousiaste n'était pas de nature à modérer ; loin de là. »

Le *Bien public* profite de l'occasion pour engager M. Gambetta, non pas seulement à se défier des entraînements de sa parole, mais à faire sérieusement et définitivement son choix entre la république conservatrice et la république radicale. L'invitation est au moins singulière, venant précisément à propos d'un discours où M. Gambetta a écarté l'expression de « république radicale » pour y substituer celle de « république progressive. » On sait d'ailleurs que l'ancien chef de la délégation de Tours et de Bordeaux est pour la république sans épithète, et que, sur ce terrain, il s'est trouvé fort près dernièrement d'être absolument d'accord avec le *Journal des Debats*.

Les organisateurs nantais du pèlerinage de Lourdes viennent d'adresser à la commission permanente de l'Assemblée de Versailles une pétition par laquelle ils demandent la révocation du maire de Nantes qui n'a pu empêcher que les démonstrations organisées par leurs soins n'eussent les conséquences désagréables qu'eux-mêmes auraient bien pu et dû prévoir. La commission n'a nulle compétence pour prendre une telle demande en considération, et M. le président Grévy ne manquera pas, sans doute, de le lui rappeler, quand il lui communiquera la pièce. Tout ce qu'elle a le droit de faire, c'est de convoquer la Chambre, et malgré l'ardeur et l'exaltation religieuse de la majorité de ses membres, il n'est pas probable qu'elle voudra recourir à une mesure aussi grave pour un sujet de si mince importance. La droite et les pèlerins pourront y revenir, lorsque l'Assemblée sera rentrée en session, et il sera temps encore de mettre alors le gouvernement en demeure de sévir contre les autorités nantaises, s'il y a quelque chose de leur faute dans la violation condamnable qu'a subie dans le chef-lieu du département de la Loire-Inférieure la liberté des démonstrations politiques et religieuses. On peut présumer seulement que s'il y avait des coupables parmi les chefs de la municipalité, M. Thiers n'attendrait pas pour agir comme il convient à leur égard qu'on l'en ait sommé.

Une élection départementale d'une importance particulière vient de se faire dimanche à Châteaudun. Le candidat républicain, M. Moisant, a été élu par 1,555 voix contre 1,187 données à son concurrent monarchiste, qui n'était autre que M. Pron, l'ancien préfet à poigne de Strasbourg, celui-là même qui mettait au dessus de toute considération de capacité, pour la nomination des officiers de la garde mobile, le zèle bonapartiste des candidats. M. Pron a été appuyé par toutes les fractions monarchistes. Le journal légitimiste, *le Courrier de l'Eure*, l'avait instamment recommandé aux amis du Roy « au nom de l'in- » térêt conservateur qui doit tout primer. »

Il faut féliciter les électeurs républicains de Chateaudun d'avoir su triompher de la scandaleuse coalition qui leur voulait imposer comme conseiller général un bonapartiste aussi effrontément déclaré que M. Pron.

M. Forster, l'un des membres du cabinet anglais, a rendu visite à ses commettants de Bradford et a profité de cette occasion pour leur rendre compte des actes de l'administration dont il fait partie. Devant un auditoire de plus de 5,000 personnes, l'orateur s'est étendu en commençant sur la loi du vote secret dont il est pour ainsi dire le père, puis, cette question épuisée, il a abordé le fameux arbitrage de Genève. M. Forster est fier d'avoir pris part aux négociations relatives à l'exécution du traité de Washington, et il aurait considéré une guerre avec l'Amérique comme presque aussi néfaste qu'une lutte civile dans le Royaume-Uni. Quant à l'indemnité de 75 millions, il en prend allégrement son parti, en songeant qu'avec cette somme d'argent on a rétabli une entente cordiale entre les deux nations, et qu'on a désormais un code de loi internationale mieux défini, car il ne met pas en doute que les autres nations n'acquiescent aux arrangements intervenus entre les deux puissances maritimes les plus considérables.

« Ces deux puissances, a-t-il ajouté, ont donné au monde l'exemple d'un arbitrage international, et jamais il n'y a eu d'époque où cet exemple fut plus nécessaire. Les nations de l'Europe sont autant de camps armés. Espérons que quelques-unes profiteront de cette leçon pour lever leurs tentes. Mais ce n'est pas tout. Chaque nation ne se contente pas d'armer contre sa voisine, mais toutes semblent entraînées sur le penchant des luttes intestines. Chez toutes, les questions de classes, les disputes entre le capital et le travail prennent des proportions alarmantes ; nous leur avons montré comment on peut terminer une question internationale ; nous leur devons une autre leçon, et tâchons de la leur offrir en résolvant pratiquement le problème dominant de notre temps : la détermination des rapports du travail et du capital. »

M. Forster a été amené par là à traiter la question pratique de la journée de travail réduite à neuf heures. Sans engager le gouvernement, dont il fait partie, il a exposé son opinion personnelle comme manufacturier et comme homme politique. En sa qualité de manufacturier, il est partisan déclaré des neuf heures, et bien qu'il y ait une grave objection tirée de la concurrence étrangère, il s'est déclaré tout prêt à en courir les risques. Comme homme politique, il a donné un avis aux partisans de cette réforme : « Avant qu'ils obtiennent du Parlement de lui donner une sanction légale, a-t-il dit, il leur faudra établir que l'Angleterre avec la journée de neuf heures, peut affronter la concurrence et que le travail de dix heures est nuisible à la santé. »

Abordant la question du travail agricole, il a adjuré les fermiers de se débarrasser de l'idée qu'il est coupable aux ouvriers de combiner leur efforts pour obtenir une augmentation de salaire.

Il a déclaré que les salaires sont trop bas dans les comtés agricoles et qu'il faut se résigner à les élever, sous peine de voir les bras manquer au travail des champs. Les fermiers seront certainement aidés dans cette crise par les propriétaires, et le concours du Parlement ne leur fera pas défaut.

M. Forster a ensuite traité la question de l'éducation, mais elle n'a occupé qu'une place secondaire dans le discours dont nous venons de donner tes traits saillants.

La nomination du nouveau chef du ministère bavarois est bien accueillie en Allemagne. M. Pfretzschner, fils d'un ancien officier, est l'enfant de ses œuvres ; entré jeune dans les emplois, il a fait rapidement sa carrière en parcourant l'échelle hiérarchique du département des finances. Il fut ministre du commerce en 1864, puis ministre des finances, position qu'il vient d'échanger avec celle de ministre-président et ministre des affaires étrangères. Il est resté étranger jusqu'à présent aux agitations politiques. Du reste, comme tous les hommes d'Etat bavarois, M. Pfretzschner est un libéral modéré et un national, sinon ardent, du moins fidèle aux nouveaux devoirs qui l'attendent.

Nous annoncions hier la constitution du collége échevinal de Laeken. Nous apprenons que la nouvelle administration a été l'objet de manifestations, les unes sympathiques, les autres antipathiques. Les partisans de l'ancien collége avaient arboré le drapeau noir ; ceux du bourgmestre et des échevins actuels les couleurs nationales. Le clergé a jugé convenable de suivre ce dernier exemple. L'église s'est pavoisée et a illuminé le soir.

On nous écrit d'Uccle, le 30 septembre :

« Le nouveau conseil communal a été installé sous la présidence d'un bourgmestre *provisoire*, le candidat qui aux élections du 1er juillet avait eu le plus de voix, M. Van Haelen, brasseur, marguillier et président de la confrérie de Saint-François. Le gouvernement n'a pas encore trouvé dans le nouveau conseil de quoi composer un collége. »

On a fait depuis quinze jours beaucoup de tableaux statistiques à propos du concours général de l'enseignement moyen. Nous en avons vu de tous les goûts, de toutes les couleurs, de tous les genres, sauf peut-être le genre amusant. La *Discussion* a voulu combler cette lacune. Par un habile arrangement de chiffres, elle a réussi à décerner la palme à... Vous ne devineriez jamais... au collége clérical de Gheel.

Cette révélation de la gloire de Gheel nous a plongés d'abord dans une profonde stupéfaction, dont nous sommes bientôt sortis grâce au *Moniteur*.

Curieux de connaître à quelle espèce de succès les Gheelois devaient de « tenir la *corde*, » comme dit la *Discussion*, nous avons été aux sources officielles et nous avons lu ceci :

Le collége de Gheel a concouru :
1° En rhétorique latine ;
2° En seconde latine ;
3° En troisième latine.

Voici les nominations qu'il a obtenues :

Rhéthorique latine. Composition latine, *cinq*.
— flamande, *cinq*.
— française, ZÉRO.
Version latine, ZÉRO.
Seconde latine. Mathématiques, ZÉRO.
Troisième latine. Thème latin, Version latine, Version grecque, Histoire et géographie, ZÉRO.

Tout d'abord, on doit convenir que voilà une palme acquise à peu de frais.

Eh bien, la palme n'est pas même mérité.

Dans son tableau par trop fantaisiste la *Discussion* a rangé pêle-mêle tous les établissements, wallons et flamands. Or, chacun sait que la moitié de athénées et des colléges ne concourent pas en flamand. Donc, il n'est que juste de rayer cinq nominations de l'actif du collége gheelois, ce qui fait choir le malheureux du piédestal qu'on lui avait élevé.

Il faudra refaire un tableau. Est-ce bien nécessaire ? Est-ce possible ? *La Discussion* elle-même assure que non.

« Rien ne serait plus dangereux, dit-elle, que de vouloir classer ainsi d'une façon méthodique et absolue les colléges d'après la proportion des nominations au concours, parce que rien n'est plus impropre que les concours à donner une idée adéquate de la force des établissements d'instruction.

» Certains colléges n'ont qu'un chiffre limité d'élèves. D'autre part, le chiffre des bons élèves est loin d'augmenter en proportion de la population totale des classes. De là un désavantage évident pour les grands colléges, comme les athénées de Bruxelles, de Liége et d'Anvers.

» Dans les colléges des grandes villes, — c'est le cas pour Bruxelles — l'immense majorité des élèves se trouve dans les classes inférieures, qui ne concourent pas. »

Ceci est très-exact, tellement que la section professionnelle de l'athénée de Bruxelles, qui comptait cette année plus de 350 élèves, n'était représentée au concours général que par 25 élèves.

« Le hasard, ajoute la *Discussion*, joue un certain rôle dans les concours. Sur quelle statistique appuierons-nous nos calculs ? Nous n'avons que la population de 1869. Combien la population des écoles a pu changer depuis lors ! »

Cette observation, juste aussi, atténue la valeur de la classification qui nous a été envoyée d'Arlon, et que nous avons reproduite à titre de renseignement.

La Discussion dit encore ceci : « Les difficultés du problème sont presque insurmontables, et cependant, sans en tenir compte, il est impossible de dresser une statistique sérieuse et complète de la valeur relative des colléges concurrents. »

Il semble étrange que, signalant le danger des classifications, on donne dedans tête baissée, et que, après avoir affirmé l'impossibilité des statistiques, on s'évertue aussi gaillardement à réaliser cette chimère. Il est vrai que, de toutes les statistiques, celle de la *Discussion* est la moins « sérieuse, » la moins « complète. » A ce point de vue, nous l'avouons, la logique de notre confrère est irréprochable.

Le résultat, du reste, est piquant. Gheel au premier plan. Gheel for ever ! C'est assez gai, et nous serions bien surpris si les journaux cléricaux ne s'emparaient pas de cette réclame que la libérale *Discussion* vient de faire à l'enseignement clérical en général, et au collége de Gheel en particulier. Gageons qu'ils ne diront rien de notre rectification.

Le *Courrier de Bruxelles*, qui bat la caisse avec enthousiasme à l'occasion de la rentrée des classes, enregistrera sans doute voluptueusement un article venu si à propos, et surtout cette phrase qui le termine :

» L'athénée de Bruxelles nous paraît surtout fort mal partagé... Sauf un second prix en troisième latine, il n'a obtenu que des accessits et des mentions honorables. Ce piteux résultat... » Suit une petite sortie contre M. l'échevin Funck, comme s'il était ministre de l'instruction publique, et comme si l'athénée de Bruxelles était un collége communal au lieu d'être un établissement de l'Etat.

Au surplus, la *Discussion* commet une erreur grave au préjudice de l'athénée de Bruxelles. Outre le second prix en troisième latine, cet établissement a obtenu trois prix en troisième professionnelle : le premier dans les matières littéraires (langue française, langue allemande, histoire et géographie), le second et le troisième dans les matières scientifiques (mathématiques, physique et commerce).

Cela fait un total de quatre prix, — au lieu d'un — sur vingt nominations ; et les prétendus triomphateurs de Gheel n'ont obtenu aucun prix.

Nous concevons qu'au moment de dresser une statistique, on regrette de ne pas être au courant de toutes les difficultés du problème ; mais on ne ferait pas mal de commencer par tenir compte des faits connus qu'on a sous la main.

Université libre de Bruxelles.

La séance publique et solennelle de rentrée pour l'année académique 1872-1873 aura lieu dans la grande salle de l'université, rue de l'Impératrice, le 14 octobre 1872, à midi.

Peste bovine.

Nous n'avons pas de nouvelles certaines de la peste bovine dans le comté d'York. Nous savons seulement qu'à la date du 20 septembre, le conseil privé avait relevé onze cas dans trois localités. De ces onze cas officiellement constatés, trois avaient été notés à Pocklington ou Yapham ; deux à Bridlington ; deux à Sowerby ; quatre à Patrington.

Sur le nombre de 80 animaux résidant dans les étables infectées, 38 ont été atteints du mal et sont morts ou ont été abattus. Mais on en a laissé vivre 40 ; nous considérons cela comme une faute, car la destruction complète de tous les animaux suspects est le seul moyen d'arrêter la marche de la maladie.

(*J. de la Société agr. du Brabant*.)

Actes officiels. Extraits du *Moniteur*.)

— **ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.** — Par arrêtés royaux, en date du 30 juillet, ont été promus :

1° Au grade de directeur : M. Thiriar (D.), faisant fonctions de directeur ;

2° Au grade de commis-chef :

MM. De Pruyssenaere (L.), Hebbelinck (N.), Godart (J.), Livron (H.) et Vandeput (A.), faisant fonctions de commis-chef.

— **JUSTICE DE PAIX.** — Par arrêté royal du 29 septembre, le sieur De la Haye (C.), docteur en droit, secrétaire du parquet du tribunal de première instance de Louvain, est nommé juge de paix du canton de Beveren, en remplacement du sieur Remy, démissionnaire.

Actes officiels concernant l'armée.

Par arrêté royal du 27 septembre, le lieutenant De Deken (P.), du régiment des carabiniers, est déchargé des fonctions d'adjudant-major.

— Par arrêtés royaux du 30 septembre, le lieutenant Simon (J.), du régiment des grenadiers, est nommé capitaine et la démission de son grade est acceptée

---

— Le Roi a reçu, en réponse à la notification de l'heureuse délivrance de S. M. la Reine, des lettres de S. M. le roi de Bavière et de S. A. S. Mgr le prince souverain de Liechtenstein.

(*Moniteur*.)

— Le Roi a reçu de S. M. le roi de Bavière une lettre notifiant la naissance d'une princesse, fille de S. A. R. Mgr le prince Louis de Bavière et de S. A. R. Mme la princesse Marie-Thérèse de Bavière, née archiduchesse d'Autriche-Este.

(*Idem*.)

— Par suite des modifications faites dans les règlements douaniers de l'Allemagne, il a été permis à l'administration des postes de porter de 50 à 250 grammes le poids maximum des lettres adressées en Allemagne, et qui contiendraient des objets autres que des papiers. (*Mon.*)

— Des maisons de commerce et des particuliers ont adopté, en Angleterre, l'usage de marquer de leurs initiales, pointillées à l'emporte-pièce, les timbres-poste dont ils s'approvisionnent.

Ce procédé, connu sous le nom de système Sloper, a pour but d'empêcher la revente ou l'emploi de ces timbres par ceux qui les détourneraient, soit avant, soit après leur apposition aux lettres.

L'administration des chemins de fer, postes et télégraphes belges autorise l'application de ce système aux timbres-poste et aux timbres-télégraphe belges qui, étant traités de la sorte, restent valables pour l'affranchissement des correspondances. (*Moniteur*.)

— En suite d'une résolution prise dans une réunion récente des principaux cabaretiers de l'agglomération bruxelloise, le prix du verre de faro a été porté de douze à quatorze centimes, à partir d'aujourd'hui 1er octobre. Cette décision a été mise à exécution dans un grand nombre d'établissements aujourd'hui, non sans soulever d'énergiques réclamations. On cite un cabaret, situé au centre de la capitale, où l'on exigea l'augmentation de 2 centimes le verre à partir de minuit, ce qui donna lieu à des scènes plus ou moins divertissantes.

— Il a été procédé hier au renouvellement de la commission de la Société royale des Tireurs-Réunis de la garde civique de Saint-Gilles, sous la présidence de M. le major De la Rocca. Ont été élus : Président, Z. Pètre ; vice-président, Delstanche ; secrétaire, Capron ; secrétaire adjoint, Straetmans ; trésorier, Lemesre-Vandeputte ; directeur des fêtes, Rotsaert ; commissaires, Dupont et Dits.

— On écrit de Fontaine-l'Evêque :

« Notre ville est encore sous le coup d'un événement douloureux, survenu vendredi dernier, vers quatre heures de relevée.

» Une toute jeune servante, accusée par sa maîtresse de lui avoir dérobé quelques bonbons, et continuellement harcelée et persécutée par celle-ci, à cause de ce prétendu larcin, s'est précipitée dans la rue par une fenêtre du grenier et est tombée lourdement sur le pavé à une hauteur de plus de quinze mètres.

» Immédiatement relevée par des voisins, elle a reçu les premiers soins d'un étudiant en médecine, M. Anciaux.

» Son état inspire de grandes inquiétudes, et il est malheureusement presque certain qu'elle ne survivra pas à ses nombreuses blessures qui, paraît-il, sont affreuses à voir ; en somme, sa position est désespérée.

» Son indigne maîtresse, depuis quatre jours, persécutait cette pauvre enfant — orpheline depuis l'âge de deux ans, — en la menaçant des gendarmes et de la prison, et tout cela parce que cette mégère avait trouvé dans le lit de la victime un morceau de chocolat de quelques grammes. La servante assurait, ce qui paraît assez vraisemblable, que ce chocolat appartenait à l'enfant de la maison, qu'elle avait déposé un moment sur son lit.

» La ville, indignée, blâme hautement cette furie qui pour une futilité et avec une cruauté infernale, a poussé par ses reproches et ses menaces, une malheureuse fille, affolée de terreur et d'épouvante, à un désespoir violent au point de vouloir s'enlever la vie. »

— On écrit d'Havelange, 26 septembre :

« Il s'est fait tout récemment à Montegnet, petit hameau dépendant de la commune de Flostoy, une découverte fort intéressante au point de vue archéologique. En creusant le sol, l'on a trouvé, enfouies à une profondeur qui varie de trente à quarante centimètres, les substructions d'une habitation qui remonte, selon toute vraisemblance, à l'époque gallo-romaine. Ce n'était d'abord qu'un simple ouvrage en maçonnerie, mais les travaux se continuant, la pioche mit bientôt à découvert d'épaisses et longues murailles dans un parfait état de conservation. A en juger d'après la configuration de celles-ci, l'habitation doit avoir été élevée ayant la façade principale tournée vers l'est ; elle figure un vaste trapèze dont le plus large côté aurait cent soixante pieds et dont la base aurait cent vingt pieds. Ces différents murs sont construits dans l'appareil appelé par les anciens : *pseudisodomum* ou appareil d'inégale structure. Seule la pierre du pays paraît avoir été employée dans leur édification. Le ciment qui les joignit se retrouve encore très-abondant ; il est de couleur blanchâtre tirant sur le jaune, teinte qui est due sans doute au sable mêlé de chaux vive qui a servi à le composer ; au reste, il ne se distingue guère de notre mortier actuel.

» Des fragments nombreux de tuiles, les restes d'un pavement en briques plates, quantité de débris de poteries d'une fabrication simple et grossière, enfin une trentaine de monnaies frappées pour la plupart à l'effigie de l'empereur Posthumius et, parmi elles, l'une représentant la ville de Rome symbolisée par la louve légendaire, tel a été jusqu'à ce jour le résultat des fouilles de Montegnet.

» Ce résultat, nous le devons à celui sans la généreuse initiative duquel ces découvertes si intéressantes fussent longtemps encore demeurées inconnues. »

— Le prix du pain à la Boulangerie économique bruxelloise, rue des Tanneurs, 54, est cette semaine de 47 c. le kil. la première qualité, 44 c. le kil. le demi-blanc, 41 c. le kil. le pain de ménage.

Nécrologie.

— Le *Progrès du Midi* annonce la mort de M. Bourges, un des républicains les plus estimés du département de Vaucluse.

Ancien officier d'administration, M. Bourges prit sa retraite lors de l'avénement de l'empire. Conseiller municipal depuis 1865, il fut nommé maire d'Avignon au 4 septembre, et intendant du camp des Alpines.

Arts, sciences et littérature.

— **THÉATRE ROYAL DU PARC.** — Ce soir le Parc fait relâche pour cause de répétition générale. Demain Brasseur nous revient dans *le Plus heureux des trois* et *l'Escapade du mari*, vaudeville dans lequel l'éminent comique remplit cinq rôles de différents caractères.

Bulletin de la bourse de Bruxelles

Le marché des valeurs de spéculation est aussi mauvais que possible. Chaque bourse amène une dépréciation nouvelle de l'emprunt français. Aujourd'hui, il débute à 86-45, pour clôturer à 86 35, avec tendance à baisser encore.

Les Métalliques sont moins maltraitées, on les traite de 59 3/4 à 59 11/16 ; les Piastres sont à 29 1/4.

Au comptant les affaires sont quasi nulles.

Le 4 p. c. belge conserve son prix de 102-35.

Les autres valeurs sont plutôt en réaction.

Les Anvers-Rotterdam font 652 1/2 ; les Centre sont offertes à 276 1/2 et les Luxembourg à 482-75.

Les Annuités à revenus variables se traitent de 49 1/4 à 49.

Changes fermes : le Londres, 25,365 ; le Paris 4 par mille de perte.

Communications et avis divers.

La **MESSAGERIE EXPRESS**, 92, rue du Midi, à Bruxelles, — 14, rue Mazagran, à Paris, — se charge du transport des échantillons, notes, valeurs, espèces, papiers d'affaires et colis de toute nature en grande et petite vitesse. — Dégagements du mont-de-piété. — Commission. — Agence en douane.

— Soie noire inusable à fr. 3-50, Marché-au-Bois, 8. Lire l'intéressante annonce du Dr Crommelinck.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 30 septembre.

Il circulait aujourd'hui à Paris une si étrange nouvelle que j'hésite à vous en parler ; mais comme elle se trouve tout à fait d'accord avec le langage de quelques journaux du soir, je dois croire qu'elle est moins impossible qu'elle n'en a l'air. On assurait que des notabilités financières auraient été trouver des représentants du gouvernement, pour leur dire que les affaires ne reprenaient et ne reprendraient pas tant que M. Gambetta continuerait ses promenades et prononcerait les discours *incendiaires* que nous apportent les journaux. Notez que ces discours *incendiaires*, dans lesquels un député, élu par plusieurs départements, exprime ses idées politiques ou sociales, se résument en ceci, que ce serait un crime de conspirer contre le gouvernement actuel. En conséquence, c'est à M. Gambetta qu'il faudrait retirer la parole, tandis qu'on la laisserait à MM. de Lorgeril, Belcastel, du Temple et autres, qui proclament ouvertement l'opposition contre la république et contre le gouvernement de M. Thiers.

Ce soir, *le Français* (et il n'est pas le seul) s'étonne qu'on n'ait pas pris des mesures contre l'auteur du discours de Grenoble, qui d'abord est inviolable, et qui ensuite n'a fait qu'émettre des idées dont aucune ne tombe sous le coup de la loi, et que sont exclusives de toute idée de révolte.

On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de l'étrange logique de ces libéraux conservateurs, ou de cette inconcevable faiblesse d'esprit qui se laisse ainsi affoler par quelques paroles un peu accentuées d'un député dont l'influence ne représente au plus dans la Chambre que les votes d'une soixantaine de membres, et qui renie complètement l'emploi de toute espèce de recours à la force, pour le triomphe de ses idées. Il faudrait désespérer à jamais de notre malheureux pays, s'il ne pouvait retrouver sa tranquillité normale, reprendre sa vie de travailleur qu'à la condition que le langage de tous ses mandataires demeurât éternellement empreint d'une modération inaltérable ; seulement dans ce cas, il faudrait commencer par imposer cette modération aux membres de la droite et qu'un des députés choisi pour représenter l'Assemblée au sein de la commission de permanence ne considérât pas les vœux républicains d'honorables conseillers généraux républicains comme n'ayant pu être émis qu'*inter pocula*.

A cela j'ai entendu répondre très-sérieusement que personne ne se préoccupe de ce que pense M. Martial Delpit, et que tout le monde s'inquiète de ce que fait ou dit M. Gambetta. C'est là le tort. Ou bien M. Gambetta est en communion d'idées avec la majorité du pays, et alors nul n'a le droit d'y trouver à redire tant qu'il reste dans les limites de la légalité ; ou bien ce n'est qu'une voix isolée, et alors pourquoi cet affolement de tout un pays qui reste littéralement suspendu aux lèvres d'un homme. Véritablement, c'est l'idéal de la lâcheté !

Il est possible qu'il y ait dans le discours de M. Gambetta quelques paroles imprudentes, quelques expressions un peu trop accentuées eu égard au besoin de repos qu'a le pays en ce moment. Il est réel que lorsque M. Gambetta est parti en très-bonne intelligence avec les membres du gouvernement, il paraissait dans un courant d'idées plus calmes. On s'est beaucoup trop ému dans les sphères officielles, beaucoup trop chez le président même, du discours tel que les premières dépêches traduites d'un journal anglais, qui les traduisait lui-même, l'ont donné. Un moment il a été question de répondre par un article très-violent dans un des journaux qui s'inspirent à la préfecture de Versailles ; heureusement on a différé et on a bien fait. Le discours tel qu'il a été publié dans *le Corsaire*, peut faire jeter les hauts cris aux journaux monarchiques et réactionnaires, il peut être apprécié diversement, peut-être même en quelques parties critiqué justement, mais il ne pouvait provoquer aucune réplique amère des défenseurs d'un gouvernement qu'il n'attaque pas, encore moins une mesure répressive.

Le préfet de l'Isère, du reste, l'a fort bien senti, et en prenant des mesures énergiques pour que l'influence de la réunion privée ne se répandît pas au dehors et ne perdît pas ainsi son caractère légal, il a protégé énergiquement le droit incontestable qu'avait M. Gambetta de parler à ses risques et périls. Son arrêté est à la fois le respect de la loi et de la souveraineté nationale.

M. Gambetta était, à ce banquet, accompagné de M. Calvat, maire de Grenoble, et une lettre d'un de ses collègues, M. Eymard-Duverny, l'avait assuré du regret de ce dernier de n'avoir pu assister au banquet. M. Gambetta a prononcé depuis un autre discours à Pontcharra.

Tous les journaux à peu près, y compris même *la République française*, sont unanimes pour blâmer les manifestations violentes dont les pèlerins de Lourdes, revenant à Nantes, ont été l'objet, ce qui ne doit pas empêcher de reconnaître le caractère de plus en plus provocateur de ces pérégrinations. Le général Lallemand a envoyé son rapport et déclare qu'il n'a point agi, parce qu'il n'avait point d'ordres du préfet.

Une nouvelle Adresse extrêmement républicaine vient d'être envoyée par dix-sept conseillers généraux du département du Tarn. A ce sujet, les journaux monarchiques et réactionnaires ne cessent point de [illegible] d'infime minorité l'ensemble de ces réclamants, [illegible] répondre jamais à ceux qui leur demandent comment il se fait qu'une immense majorité de conseillers généraux ne sache pas faire connaître ses idées et faire prévaloir le système autoritaire, auquel, selon ces journaux, le pays est favorable. Mais on a fait un calcul assez curieux, précisément dans le département du Tarn, sur les votes acquis aux conseillers généraux républicains qui ont formulé ces vœux, et il a été reconnu que, même en minorité, ils représentent un chiffre de voix plus considérable par le total de votes groupés autour de leurs noms respectifs que la majorité. Ce travail sera fait pour d'autres départements, et, très-vraisemblablement, donnera le même résultat. Ceci n'infirme en rien, bien entendu, le mandat des conseillers généraux qui représentent un moindre nombre d'électeurs que les autres, mais il achève de mettre à néant l'argumentation des feuilles réactionnaires.

Tout ce qu'on a dit jusqu'à présent sur les candidatures à titres divers qui se produisent dans l'Indre-et-Loire, paraît assez hasardé. Seulement il est positif que le parti réactionnaire, nuance bonapartiste, sera représenté par M. Schneider, neveu du directeur du Creuzot. Le parti républicain a senti le besoin de s'unir contre le drapeau impérialiste qu'on veut relever, et M. Nioche, petit-fils du conventionnel et sous-préfet du 4 septembre, paraît adopté par toutes les nuances de l'opinion républicaine, même modérée.

Tous les bruits répandus d'un antagonisme entre le général de Cissey et le général Chanzy, et, à plus forte raison, du remplacement du premier par le second, sont dénués de fondement ; ce démenti justifie les réserves que j'avais formulées à l'égard de ces assertions.

Le ministre de la guerre a fait demander à l'amiral Pothuau le concours d'officiers de marine pour l'examen de pièces de 12 et de 15, décidément substituées aux pièces de 16 et aux obusiers de 22 qui seraient supprimés ; ces pièces nouvelles devraient avoir une portée de 5,000 mètres.

Le *Rhin* est arrivé le 21 à Rochefort, venant de la Nouvelle-Calédonie, et doit repartir pour cette destination. Il paraît décidé que chaque convoi de condamnés à destination de cette colonie sera accompagné, de façon réglementaire, outre l'équipage, d'un détachement d'infanterie de marine.

On est ici dans les meilleurs termes avec l'Autriche, et M. Thiers personnellement professe les sentiments les plus sympathiques pour cette puissance.

On assure que tout ce qui a été dit au sujet des traités de commerce avec l'Angleterre, même ce qui est relatif à la taxe du pavillon, est tout à fait prématuré, et que rien n'est décidé encore. Le ministre de la marine vient d'adresser, du reste, aux présidents des chambres de commerce de nos départements maritimes du Nord-Ouest une circulaire sur les conditions actuelles du commerce des céréales et du charbon entre nos ports de la Manche et l'Ecosse.

Les préfets continuent en général à se montrer fort peu cléments pour les délits ayant pour cause un républicanisme trop accentué. Ainsi, dans le département de Vaucluse, on a fait fermer l'établissement d'un limonadier de Pernes, parce que, nonobstant quelques avis, il a persisté à tirer des pièces d'artifice sur la voie publique le jour du 4 septembre. Quant à M. Choppin, le célèbre préfet de l'Oise, il a éprouvé le besoin de rappeler la stricte observation de la loi du repos du dimanche, en attendant le sort qui sera fait à la pétition déposée à ce sujet à l'Assemblée nationale.

23 conseillers municipaux de Mulhouse, par un sentiment de délicatesse que l'on comprendra, ont donné leur démission au moment de l'option qui les fait changer de nationalité, et ne veulent désormais exercer ce mandat que s'il est renouvelé entre leurs mains par les votes de leurs concitoyens devenus, comme eux, Allemands.

Une note publiée ce matin par *la République française* et *le Rappel*, et que répètent les journaux du soir, signée d'un certain nombre de membres de la gauche du conseil municipal, confirme ce que je vous écrivais en infligeant un blâme sévère à M. Bonvalet. J'apprends en même temps la réélection de M. Vautrain, comme président du conseil municipal. M. Léveillé et un membre de la droite du conseil, dont le nom m'échappe, sont élus vice-présidents.

Un journal de Meurthe-et-Moselle cite, à propos de la révision de la carte de France, une singulière bévue de l'ex-Empereur, qui, au 12 août 1870, en donnant ses ordres à l'armée qu'il commandait, avait pris sur la carte la Nied, rivière et affluent de la Sarre, pour une route ; c'était dans des mains aussi compétentes que se trouvaient les destinées de la France.

Il y a eu aujourd'hui conseil au ministère de l'intérieur, dans le but de régler de façon définitive les destinées du *Journal officiel*. On veut que tout soit réglé dans le courant d'octobre.

On vient de publier une brochure intitulée : *République et monarchie*, et concluant à la république ; elle est signée de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

(*Correspond. agricole de* L'INDÉPENDANCE).

Paris, 30 septembre.

Les préoccupations dominantes du moment ont toujours trait aux abondantes récoltes et au phénomène économique qui s'accomplit pour la première fois en France. Grâce au régime de la liberté commerciale, le blé ne quitte plus nos marchés à des prix avilis, comme précédemment, mais bien à des prix rémunérateurs. Le blé a encore haussé de 54 centimes, ce qui porte le prix moyen pour toute la France à fr. 27-75. Le maximum étant de fr. 32-50 à Raon-l'Etape (Vosges), et le minimum de fr. 23 à Valançay (Isère).

Les prix les plus élevés à l'étranger dans le même temps (fin septembre) sont de 36-20 à Turin ; 36 à Zurich ; 35 à Namur ; 33 85 à Milan ; 33 65 à Liverpool ; 33 50 à Bruxelles ; 33 à Anvers ; 32-50 à Mannheim ; 32-35 à Liége.

Les prix les plus bas sont de 22 50 à Taganrog ; 24 30 à Odessa ; 26-80 à Valladolid ; 29-25 à New-York.

Nous sommes en pleines semailles et les travaux préparatoires se sont accomplis à souhait. La pluie, qui est survenue depuis quelques jours, a fait grand bien partout, notamment pour l'arrachage des betteraves qui est aujourd'hui en pleine activité. J'ai assisté dans le Nord et le Pas-de-Calais à la mise en marche de plusieurs fabriques de sucre. Partout la qualité des jus a été satisfaisante ; il y en a qui vont au delà de 6 et jusqu'à 8, jamais au-dessous de 3 1/2. Ce qui donnera une excellente moyenne, si rien ne survient d'ici à la mise à l'abri des racines. Vers le 25, il y a eu quelques gelées blanches qui n'ont fait aucun mal.

Nous sommes également en pleine vendange. Le beau temps a singulièrement favorisé les débuts et fait le plus grand bien. Les froids dont je parlais ci-dessus ont un peu arrêté la marche active de la séve et contribué à parfaire la maturaison, de sorte que les rendements seront plus considérables qu'on ne l'avait espéré.

Quant à la qualité elle sera exceptionnelle et très-supérieure à celle de 1871. Aussi plusieurs localités lui ont déjà donné des noms de circonstance et de nature à qualifier très-nettement la récolte actuelle.

Dans le Midi on l'appelle : *Vinée casse-tête*.
En Bourgogne : *Vin de l'emprunt*.
En Champagne : *Vin de la délivrance*.
Dans la Meuse et la Moselle : *Lacryma-Mosæ*.

Le résultat naturel de cet état de choses est une hausse marquée sur tous les vins des récoltes précédentes et des prix déjà extrêmement élevés sur les produits de cette année qui sont estimés devoir atteindre le chiffre de 50 à 60 millions d'hectolitres.

Dans le Bordelais, des crus Lafosses se sont vendus 75 fr. la pièce. Dans la Loire-Inférieure, des muscadets se sont traités à 55 fr. livrables à la Saint-Martin (11 novembre). A Bergerac le vin blanc obtient de 85 à 100 fr. ; à Beaume-la-Rolande, 55 ; à Béziers, 70 fr. pour les Aramon ; aux Riceys, 50 fr. au sortir du pressoir, toujours à la pièce d'environ 230 litres

---

La Republique française a reçu communication de la note suivante ;

« Les membres soussignés du conseil général de la Seine, réunis aujourd'hui 29 septembre 1872, après avoir entendu les explications de M. Bonvalet et pris connaissance des divers documents relatifs au fait qui lui est reproché ;

» Considérant que si toute idée de corruption doit être écartée dans une affaire sur la solution de laquelle il ne pouvait exercer et n'a exercé aucune influence, M. Bonvalet s'est laissé aller néanmoins auprès d'un des concessionnaires du département à des démarches compromettantes pour son caractère de conseiller général, démarches auxquelles il a mêlé, sans aucun droit ni prétexte, les noms de collègues dont l'honorabilité ne peut être mise en doute par personne ;

» Considérant qu'il importe à la dignité du conseil général de ne pas tolérer des pratiques qui, en donnant naissance à des soupçons, pourraient altérer la confiance que les citoyens doivent avoir en ceux qu'ils ont chargés de surveiller l'administration des affaires publiques ;

» Sont d'avis qu'il y a lieu à émettre en cette occasion un blâme sévère.

» Arrault, Marmottan, Collin, Combes, Ferré, Dumas, Floquet, Hérisson, Lesage, Murat, Vauthier, Frebault, Allain Targé, Maublanc, Perrinelle. »

On a annoncé, puis démenti, que le général Faidherbe allait rentrer en activité et qu'il allait être nommé membre du comité du génie.

La vérité est que le général Faidherbe, dont les idées concordent, paraît-il, sur ce point, avec celles du président de la république, va être chargé de l'organisation de l'armée de réserve et de l'armée territoriale, d'après les prescriptions de la nouvelle loi militaire.

Il serait notamment appelé à préparer l'organisation régionale des réserves, qui doit permettre la prompte mobilisation des armées françaises.

(*Constitutionnel*.)

Nous trouvons dans le *Gaulois* du 30 septembre la lettre suivante que Gounod, l'illustre maître français, lui a adressée en réponse à une calomnie dirigée contre lui :

« Spa, 26 septembre.

» Mon cher monsieur Tarbé,

» Un de mes amis, en me communiquant le n° d'aujourd'hui (20 septembre) de votre estimable journal, où je suis qualifié « l'Anglais Gounod, » ajoute que ce n'est pas la première fois que *le Gaulois* a la délicate attention de me désigner ainsi.

» Assurément, si je n'étais Français, je voudrais être Anglais, et je mentirais à la justice autant qu'à l'amitié si je ne profitais pas de l'occasion qui m'est offerte de rendre hommage à tout ce que j'ai rencontré de noble, de délicat et de profondément sûr et dévoué dans les affections qui m'attendaient en Angleterre.

» Mais je ne sache pas qu'aucun acte ou aucune parole de ma vie privée ou publique ait donné à qui que ce soit le droit de me fabriquer un acte de naturalisation.

» Je n'ai pas à juger les personnes qui se font naturaliser ; elles peuvent avoir pour cela des raisons que je n'ai pas qualité pour apprécier. Ce que je puis dire, c'est que la notion patrie n'est nullement, à mes yeux, une notion géographique, mais une notion morale ; c'est qu'on peut rester Français et très-Français en vivant ailleurs qu'en France ; c'est qu'on n'est pas déserteur ni renégat pour être voyageur ; c'est qu'un homme appartient à son pays par le nom qu'il en a reçu, et qu'il tâche de lui laisser le plus honorable et le plus illustre, en retour de sa naissance ; c'est qu'enfin Hændel a passé trente ans de sa vie en Angleterre pour la gloire de l'Allemagne, comme Rossini et Meyerbeer, en France, pour la gloire de leur patrie.

» Je m'étonne, monsieur, que dans ce temps où nous avons, d'une part, si cruellement souffert, et où, de l'autre, tant d'efforts s'acomplissent, en dépit de l'horreur des guerres, pour arriver à ce que les peuples voient dans les idées de solidarité autre chose qu'un vain mot, je m'étonne, dis-je, qu'à une telle époque un Français, qui a laborieusement consacré sa vie à l'honneur de l'art français, trouve, chez ses compatriotes, un journal qui se charge de le mettre au ban de son pays et à l'index de ses concitoyens. Je n'ai pas l'avantage de connaître M. François Oswald; mais je vous prie de vouloir bien, par l'insertion de cette lettre dans votre journal, me permettre de rectifier, aux yeux de vos lecteurs, la méprise dont j'ai été l'objet et dont je désire le désaveu public, comme l'a été l'erreur.

» Recevez, mon cher monsieur Tarbé, l'assurance de ma considération distinguée.

» **Ch. Gounod.** »

» *P. S.* Je me rends après-demain à Bruxelles, où je dois passer une quinzaine; je vous serais obligé de vouloir bien m'y adresser, *Hôtel de la Poste*, un exemplaire de la rectification que je vous demande. »

— C'est le moment où s'exerce à Paris une industrie assez peu connue, celle du commerce des vieilles futailles. Le marchand de futailles, presque toujours un tonnelier, se présente dans les maisons, chez les petits boutiquiers, et leur achète les tonneaux vides : 3 francs une barrique ou pièce, 2 francs la demi-barrique ou feuillette. Il est rare qu'à la fin de la journée notre industriel n'ait pas acheté de cette façon une centaine de tonneaux. Ces tonneaux, empilés sur ces longs haquets si incommodes et si gênants que nous voyons circuler dans Paris, sont alors portés dans des chantiers loués pour quelques jours seulement. Là, ces tonneaux subissent un rhabillage complet, et ensuite sont expédiés dans les pays vignobles, où ils sont vendus d'autant plus cher que la récolte a été plus abondante.

La production du vin en France s'élevant, année moyenne, au chiffre énorme de plus de 49 millions d'hectolitres, il faut environ 10 millions de futailles ou tonneaux de toute espèce pour le contenir. Eh bien! on peut compter que Paris seulement fournit près d'un million de vieux tonneaux, ce qui produit, pour une industrie ne s'exerçant que pendant deux ou trois mois, près de deux millions de bénéfice. (*La Liberté.*)

— D'après le recensement qui vient d'être fait à Paris, voici la curieuse statistique que l'on a pu établir :

On touve 1,732,529 catholiques, 30,421 israélites, 17,281 protestants calvinistes, 14,940 protestants luthériens, 9,482 anglicans méthodistes, quakers, 422 mahométans, boudistes ou brahamistes, 2,500 individus ayant déclaré n'appartenir à aucune secte religieuse.

— On lit dans *le Constitutionnel* :

« Un drame épouvantable a jeté hier la consternation dans le quartier de Montrouge.

» Le sieur Dumas possédait depuis trois mois un singe dit *singe noir*, qu'on lui avait apporté d'Afrique. Or, tous les soirs, avant de s'endormir, M. Dumas avait l'habitude de prendre un verre d'eau sucrée dans lequel il mettait quelques gouttes de fleur d'orange.

» Le singe, qui l'avait vu faire, se promit bien de l'imiter.

» Hier M. Dumas devait recevoir de chez ses patrons, fabricants de produits chimiques à Rouen, un échantillon d'acide nitrique qu'il voulait vendre à un marchand de Paris.

» Après avoir débouché et examiné l'envoi, il prépara son verre d'eau sucrée, se coucha et ne tarda pas à s'endormir.

» Ce voyant, le singe n'eut rien de plus pressé que de verser le contenu de la fiole dans le verre et de s'aller cacher.

» Pris de soif, M. Dumas avala, au milieu de la nuit, ce breuvage empoisonné et ne tarda pas à succomber aux souffrances les plus horribles.

» Au moment où les voisins accouraient pour porter secours au malheureux, le singe se sauvait avec la fiole.

» On ne sait point ce qu'il est devenu. »

— Deux jeunes filles, Henriette Philippe et Mélanie Bailly, faisaient ménage ensemble, avec cette nuance cependant que Mélanie était reçue à titre hospitalier. Heureuse Henriette ! elle était maîtresse de maison, et elle en avait le droit, car elle était nantie d'un maître et seigneur qui payait son loyer et sa dépense, ce dont Mélanie, en ce moment, avait le malheur de n'être pas pourvue. Le maître et seigneur ne venait pas régulièrement passer les nuits à ce logis, mais il y avait son principal domicile, et c'est là qu'il avait laissé ce qu'il possédait de valeurs en espèces, c'est-à-dire une somme de 500 fr. en or et billets de banque. Or, un jour qu'il visitait sa caisse, il la trouva vide. Tout naturellement, en raison même du lien qui les unissait, M. Victorin accusa Henriette d'avoir commis l'inconséquence.

Mais celle-ci, cette fois innocente, furieuse du soupçon, soupçonne elle-même Mélanie comme la seule personne qui puisse avoir fait le coup. Toute la nuit elle rumine sa vengeance, et, l'ayant trouvée, dès le lendemain, de grand matin, elle se rend chez un épicier, y achète une corde, pas trop longue, pas trop grosse, mais assez forte pour le service auquel elle la destine, remonte chez elle, se rend dans la chambre de Mélanie encore couchée et dormant du sommeil de l'innocence : « C'est bien, c'est bien, dit Henriette, dors toujours; je vais te réveiller ! »

Cela dit, elle s'élance sur Mélanie, lui passe la corde au cou et ne vise seulement qu'à l'étrangler, si elle n'avoue pas le vol des 500 fr. Celle-ci, n'avouant pas, ou ne pouvant pas avouer, tant elle avait la gorge serrée, Henriette tirait toujours la corde, quand des voisines surviennent et délivrent la victime.

Toutes deux comparaissent aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, Mélanie Bailly sous la prévention du vol de 500 francs, Henriette Philippe sous celle de coups et blessures volontaires.

Cette dernière avoue franchement et hautement l'intention qu'elle avait d'étrangler Mélanie, cette fausse amie qui avait eu l'infamie de voler l'argent de son amant, et comme M. le président s'étonne de l'audace qu'elle a d'avouer un tel projet, elle réplique : « Oui, j'aurais tiré la corde jusqu'à ce qu'elle m'eût avoué le vol, et je ne me suis arrêtée qu'à bout de forces. »

Il n'en a pas été de même de Mélanie, à qui on n'a pu arracher l'aveu du vol des 500 francs, et quand M. le président lui demande où elle a pris l'argent qu'elle a dépensé en achats de toilette après le vol, elle qui n'avait pas un sou vaillant la veille, elle répond : « C'est un Anglais qui m'a donné 500 francs.

Henriette, ne pouvant se retenir. — Jamais, mais jamais, son Anglais de 500 francs, c'est un Suisse de 5 francs; il y a un témoin ici qui vous le dira.

Les débats sont clos ; la voleuse est condamnée à six mois de prison et l'étrangleuse à huit jours. (*Le National*).

— Dans les premiers jours du mois, un individu se présentait à l'hôtel de la dame Cassel, situé rue Oberkampf, et y louait une modeste chambre dont il acquittait le prix d'avance, en déclarant se nommer Gérard et être employé de commerce.

Gérard n'était pas un locataire gênant; il ne paraissait à l'hôtel qu'à de longs intervalles et toujours accompagné d'une femme, dont la mise excentrique indiquait assez le genre de vie.

Hier, dans la matinée, le garçon de l'hôtel ayant voulu pénétrer dans la chambre de Gérard, en trouva la porte close. Il fit part de cette circonstance à la dame Cassel, qui lui répondit que son locataire était rentré chez lui, la veille, de bonne heure, et que, sans doute il s'y trouvait encore.

Une heure après, le garçon revint et frappa derechef plusieurs fois sans obtenir de réponse; il se décida alors à ouvrir la porte au moyen d'une seconde clef.

Une odeur suffocante, qui le saisit à la gorge et le força de reculer, s'échappait de la chambre, où il aperçut Gérard et sa maîtresse étendus sur leur lit, immobiles et enlacés.

Au pied du lit, un réchaud s'éteignait.

Rempli d'effroi, il courut en informer sa patronne, et, remontant aussitôt avec elle, ils purent constater que les deux amants n'existaient plus.

Le commissaire du quartier, informé de ces faits, s'est rendu sur les lieux accompagné d'un médecin pour accomplir les formalités d'usage.

De l'enquête ouverte aussitôt par les soins de ce magistrat, il résulte que Gérard s'était fait inscrire à l'hôtel sous un nom supposé.

Il s'appelait réellement Etienne V... et était attaché à la personne du général X..., en qualité de brosseur.

Ce malheureux, épris de la nommée Liline, pensionnaire d'une maison de tolérance, avait sollicité de son maître la permission de l'épouser; mais celui-ci s'y étant formellement opposé, V... avait résolu, dans son désespoir, de mettre fin à ses jours.

La fille Liline, loin de combattre son coupable dessein, l'avait, au contraire, encouragé. Chose surprenante, cette prostituée avait encore senti battre son cœur.

Elle adorait son amant et voulut partager son sort.

Le jour fixé pour l'exécution de leur projet, elle distribua quelques bijoux à ses compagnes et les quitta furtivement pour rejoindre V...

Et réunis une dernière fois, ils s'étaient fait leur suprême adieu.

Les corps des deux victimes ont été transportés à la Morgue. (*La Cloche.*)

— A l'entrée du Grand-Montrouge, non loin des fortifications, M. D..., négociant retiré des affaires, habite une superbe maison qu'il a fait construire lui-même, n'ayant avec lui pour tout personnel qu'une vieille servante et son neveu, jeune homme de vingt-cinq ans, employé dans une administration publique.

Depuis quelque temps, M. D... s'apercevait de la disparition de quelques objets de prix : c'étaient tantôt un couvert d'argent, tantôt une statuette en bronze, tantôt quelques bijoux, sans qu'il pût se rendre compte de ces soustractions. La semaine dernière sa montre, excellent chronomètre, auquel il tenait essentiellement, ayant également disparu, il se promit d'exercer une active surveillance. Dans ses prévisions, il était impossible d'un côté que le voleur vînt du dehors; de l'autre, il ne pouvait porter ses soupçons sur sa domestique, dont la fidélité était à l'épreuve, depuis trente ans qu'elle se trouvait à son service, ni moins encore sur son neveu, garçon très-rangé, qui partait le matin pour son bureau et qui rentrait le soir pour ne plus sortir de la maison. Grande était donc sa perplexité.

Dans l'avant-dernière nuit, à une heure du matin, M. D. entend ouvrir la porte du salon, puis celle de son cabinet, et se mettant aux aguets, il aperçoit un individu à moitié habillé qui traversait le jardin, sortant de ses appartements du rez-de-chaussée et se dirigeait du côté d'un pavillon situé à l'extrémité d'une allée. Une demi-heure après, il le voit rentrer, fermer la porte et remonter au second étage. Son premier mouvement fut d'aller à sa rencontre, un revolver d'une main et la lumière de l'autre, et il arrive en face de son neveu, qui, les yeux grands ouverts et sans paraître s'apercevoir de sa présence, entrait dans sa chambre et se couchait tranquillement.

Le lendemain, l'oncle en vint aux explications, à ce sujet, avec son neveu, qui ne se souvenait de rien et dont la surprise fut grande, lorsque faisant des recherches au pavillon du jardin, on découvrit dans un caveau, tous les objets disparus dont la valeur s'élevait à environ quatre mille francs. L'honnête jeune homme était atteint de somnambulisme! (*Avenir National.*)

— La semaine prochaine, on lira à la porte de tous les marchands de vin de Paris et de la banlieue : *Bon vin nouveau d'Argenteuil.*

Ce bon vin nouveau se fabrique avec deux tiers de vin d'Argenteuil, et un tiers de gros vin du Midi. Alors, il teint la nappe de ces belles taches bleues si estimées des amis du broc et de la chanson.

Avant de recevoir une addition de vin du Midi, le vin d'Argenteuil a déjà reçu une décoction de graines de sureau et de baies de troëne, qui le chargent en couleur. Plus le vin d'Argenteuil est noir, mieux il se vend. A l'état naturel, pas un marchand n'en voudrait.

Au surplus, ce n'est pas seulement au vin d'Argenteuil que les débitants appliquent la chimie. En dosant convenablement les vins de l'Hérault et du Languedoc avec de l'essence d'iris et de la litharge, ont fait de très-passables vins de Bordeaux, et avec de l'essence de violette on confectionne du vin de Chambertin, premier crû. Ajoutons que la moitié du vin de Champagne est fabriqué avec des vins blancs de Saumur, de la Moselle, de Vouvray et du Gâtinais.

— On lit dans *la Liberté*, du 28 :

« Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la disparition de M. Bayeux, directeur de l'asile Sainte-Anne. On est toujours sans nouvelles sur son sort.

» On s'occupe déjà beaucoup dans le monde médical, aliéniste surtout, de sa succession. Le directeur de l'hôpital de la Pitié fait l'intérim de Sainte-Anne. La position est fort recherchée. L'asile Sainte-Anne — comme, du reste, tous les asiles d'aliénés du département de la Seine — dépendait autrefois de la préfecture de la Seine. Aujourd'hui, ces établissements dépendent de l'assistance publique.

» L'administration fournit pour le directeur de l'asile un traitement qui peut varier de 4,500 francs à 6,000 francs, le logement et quelques accessoires. On ne sait pas encore à qui sera donnée la position de directeur de Sainte-Anne; mais nous croyons savoir que l'administration est décidée à confier à l'avenir la direction des asiles d'aliénés à des directeurs *bourgeois*, ainsi que les nomme M. le professeur Lusègue. Cette mesure sera on ne peut plus sage si elle est mise en pratique : en effet, le jour où un asile d'aliénés sera sous la direction d'un directeur bourgeois responsable vis-à-vis de l'administration et des particuliers, lequel directeur aura sous ses ordres un médecin aliéniste ou autre (pourvû qu'il ne soit pas aliéné) responsable envers lui, on trouvera là pour les malades, ou prétendus malades, des garanties qui n'existent pas aujourd'hui.

— On lit dans *la Cloche* du 29 :

« D'après des renseignements dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude, voici quel serait, actuellement, l'état des procédures en cours, se rattachant aux affaires de la Commune.

» Le nombre des individus détenus préventivement pour être traduits devant les conseils de guerre n'est plus que de 92, dont un certain nombre persistent à cacher leur identité et retardent ainsi l'instruction.

» Vingt arrestations ont été opérées au mois d'août et cinq seulement pendant le mois de septembre.

» Trois de ces dernières ont atteint des individus qui étaient déjà sous le coup de condamnations par contumace. »

— La commune de Martainville (Eure), a été, dimanche dernier, le théâtre d'un meurtre qui a causé une profonde émotion dans tout le canton.

Un vieillard de soixante-quatorze ans, le sieur Leroy, vivait en concubinage avec une femme que fréquentait aussi un nommé Léger.

Dimanche soir, vers huit heures, celui-ci s'étant présenté dans la maison, Leroy lui adressa des injures et menaces; puis, comme Léger n'en prenait aucun souci et paraissait vouloir s'installer dans la chambre, le septuagénaire, qui est encore leste et vigoureux, courut chercher son fusil, et, menaçant son rival de son arme, il lui ordonna de se retirer.

Léger fit un mouvement vers lui comme pour le désarmer, mais le coup partit, et il s'affaissa sur lui-même; le malheureux avait reçu la charge de plomb qui avait fait balle au cœur.

Leroy est allé lui-même se dénoncer au maire de sa commune, et il a été mis à la disposition de M. le procureur de la république.

— Une jeune fille de quatorze ans, Jeannette Didier, comparaît devant le tribunal correctionnel (8e chambre), présidé par M. Cressent, sous la prévention d'un de ces délits qu'on ne comprend pas à cet âge, et qu'on serait loin de soupçonner en elle, tant la pureté de ses traits, la candeur répandue sur toute sa personne en éloignent l'idée. Il s'agit d'un outrage public à la pudeur, consommé au milieu de la nuit, sur la voie publique.

La jeune fille avoue sa faute sans chercher à l'atténuer.

On appelle à la barre le sieur **Didier**, son père, ouvrier tablettier, cité comme civilement responsable.

M. le président. Comment se fait-il qu'une jeune fille de cet âge et de cette figure soit assez peu surveillée par ses parents, pour qu'en pleine nuit, sur la voie publique, elle puisse être surprise en flagrant délit de l'action honteuse qui lui est imputée?

Le père. Ma femme et moi, nous avons été les premiers surpris de ce qui est arrivé; nous ne soupçonnions rien de pareil de sa part, car elle est douce, obéissante, et a toujours fait ce que nous avons voulu.

M. le président. Que faisait-elle habituellement? Se livrait-elle à quelque travail?

Le père. Toujours, monsieur; nous l'avions placée en apprentissage chez une couturière, où elle ne manquait pas d'aller tous les jours.

M. le président. A quelle heure revenait-elle chez vous ?

Le père. D'ordinaire à huit heures et demie: quelquefois plus tard, mais alors elle nous expliquait qu'il y avait eu du travail pressé à l'atelier.

M. le président. Je dois vous dire que vos déclarations sont loin de se rapporter aux renseignements recueillis sur votre fille et consignés dans le dossier. Il y est dit qu'elle travaille peu, qu'elle est souvent rencontrée dans les rues avec des jeunes filles de son âge, qu'elle se laisse accoster par les premiers venus, conduire dans les plus mauvaises maisons, en un mot se livrer à une vie désordonnée qui présage le plus triste avenir.

Le père. Elle est bien jeune encore; avec la jeunesse, il y a toujours des ressources.

M. le président. Etes-vous dans l'intention de la réclamer?

Le père. Bien certainement, monsieur, je ne suis venu que pour cela.

M. le président. Avez-vous d'autres enfants?

Le père. J'en ai cinq, mais ma femme et moi nous avons bon courage, et nous espérons bien les élever tous et en faire de bon sujets.

M. le président. Songez-vous à la tâche que vous allez vous imposer, et ne craignez-vous pas qu'elle soit au-dessus de vos forces; si votre fille a pris des habitudes de paresse et de débauche, il vous sera bien difficile de la surveiller efficacement, vous toute la journée absent de chez vous, travaillant à votre atelier, votre femme occupée de son travail et de ses autres enfants. Ne croyez-vous pas qu'il serait plus prudent de lui faire passer quelques années dans une maison de correction, où elle reprendrait le goût du travail et reviendrait à de meilleurs sentiments?

Le père. Si un père abandonne son enfant, qui est-ce qui est obligé d'en prendre soin? L'abandon du père est la malédiction de l'enfant. Je ne dis pas de mal des maisons de correction; mais la meilleure maison pour un enfant, selon moi, est la maison de son père.

M. le président. Nous ne pouvons qu'applaudir à de tels sentiments; ils sont ceux d'un bon père et d'un honnête homme. Mais nous avons dû vous rappeler, dans votre intérêt comme dans celui de votre fille, combien était lourde et difficile la tâche que vous allez vous imposer; nous vous le rappelons encore, et si vous persistez à la réclamer, le tribunal aura égard à la persistance de votre réclamation.

Le père. C'est mon aînée, monsieur; si elle ne revenait pas à la maison, que diraient ses frères et sœurs.

Que répondre à cette ardente prière d'un père? l'exaucer ; c'est ce que le tribunal a fait en ordonnant que la jeune prévenue, ayant agi sans discernement, sera rendue à son père.

Après le prononcé du jugement, M. le président a adressé les paroles suivantes à la jeune fille : « Le tribunal vous rend à votre père; il espère que vous ne reviendrez pas devant lui, et que, si jeune encore que vous êtes, vous rougirez longtemps de l'action si perverse et si honteuse que vous avez commise. »

(*Le Droit.*)

Bulletin de la bourse de Paris.

30 *septembre.* — La réponse des primes se fait aujourd'hui sur les cours ee samedi pour la plupart des valeurs, rentes comprises, à l'exception cependant du 3 p. c. qui est très-faible et très-offert jusqu'à deux heures.

Les reports pour la liquidation de demain n'ont aucune tendance à monter. On fait de 25 à 27 cent. sur le 3 p. c. et 14 cent. sur le 5 p. c. nouveau.

Le taux des reports est du reste modéré sur toutes les autres valeurs. Ce n'est donc pas de là que peut venir la baisse si elle fait de nouveaux progrès.

Mais on parle d'une situation de place difficile, de livraisons qui auront lieu et d'exécutions assez nombreuses après l'époque des paiements.

Ce sont des appréhensions qui se manifestent bien plus que des renseignements précis. Il convient donc de ne pas attacher trop d'importance à tous ces dires, bien qu'ils ne soient pas complétement dépourvus de vraisemblance.

En attendant, les cours sont assez fermes, sauf ceux du 3 p. c., et encore ils se relèvent légèrement vers la clôture.

Le 3 p. c. varie de 53-45 à 53-30.

Le 5 p. c. ancien se négocie à 83-90, et l'emprunt aux environs de 86-80.

Le 5 p. c. italien n'est pas trop mal tenu, et si le cours de 68 fr. n'est pas repris, il s'en faut de peu ; on a fait 67-80 à 67 90.

Les valeurs financières se maintiennent au niveau de samedi, de même que les valeurs de chemins de fer, avec très-peu d'affaires.

Le marché des valeurs industrielles est plus mouvementé. Sur le Suez, des ventes se multiplient et le cours des actions descend à 430.

Les obligations 1871 de la ville de Paris sont toujours lourdes de 250 à 249-50.

En résumé, la liquidation de demain et d'après-demain ne s'annonce pas sous d'aussi mauvais auspices qu'on le craignait, et si elle ne se passe pas trop mal, les spéculateurs à la hausse peuvent espérer que le mois d'octobre les vengera des mécomptes qu'ils éprouvent depuis trois semaines.

Trois heures. — La clôture se fait dans des conditions inattendues. En quelques minutes, le 3 p. c. descend à 52-95 et le 5 p. c. ne fait plus que 86-60.

Les autres valeurs suivent cette déplorable impulsion.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

Le savon royal de Thridace de Violet, parfumeur. Paris est le seul recommandé par les célébrités médicales, pour l'hygiène, la beauté et la fraîcheur de la peau. — Exiger la marque de fabrique *A la Reine des Abeilles.*

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Londres, 30 septembre.

Il y a eu hier dans Hyde-Park une réunion très-paisible et très-bien ordonnée des employés de chemins de fer, la plupart revêtus de leur uniforme. On y voyait les gardes de convoi, les collecteurs de billets, les porteurs, les surveillants, etc. L'objet qui les amenait était le mouvement d'émigration qui se fait parmi eux, d'accord avec ceux qui ont perdu leur place par suite de la dernière grève sur la ligne du Nord-Ouest de Londres. Une grande partie de ces hommes ont déjà été envoyés au Canada et aux Etats-Unis, chacun étant muni contre son billet d'une somme de 6 livres (150 francs) prise sur le fonds spécial formé par le conseil exécutif de la Société de fusion. Il y en a encore 43 sans emploi et l'on a pris des mesures pour les expédier le plus tôt possible. Un peu avant trois heures la réunion comptait environ 3,000 assistants; d'autres employés du Great-Western et d'autres lignes étant venus se joindre à eux, le nombre total s'est bientôt élevé à 5,000.

Le président (M. Baxter Langley), ayant exposé l'objet du meeting, est entré dans quelques détails sur la position des employés de chemins de fer en général, et sur les efforts qui ont pour but d'améliorer leur condition. Plusieurs autres individus ont pris la parole pour faire valoir les avantages d'une émigration sur une grande échelle. La résolution suivante a été votée par acclamation :

« Résolu que ce meeting approuve entièrement l'action de la Société Unie des employés de chemins de fer en ce qui concerne la formation d'un fonds pour venir en aide aux employés de toutes classes des chemins de fer désireux d'émigrer vers des foyers d'industrie plus larges, où le travail trouve sa juste rétribution et n'est pas soumis aux lois d'un despotisme tyrannique comme celui qu'on a vu récemment émaner de la Compagnie du Nord-Ouest de Londres. Le meeting prend l'engagement d'user de tous les moyens légaux pour favoriser l'émigration. De plus, il proteste contre la ligne de conduite suivie par les directeurs, lesquels ont refusé de soumettre à l'arbitrage la question agitée entre eux et leurs subordonnés. Il blâme fortement le langage qu'a tenu M. Cawkwell quand il a déclaré que « la question n'était pas susceptible de discussion. »

Après un vote de remercîment au président, le meeting s'est déclaré dissous, et, chose rare dans Hyde Park, la procession des assistants s'est formée de nouveau et a repris dans le plus grand ordre et paisiblement le chemin de Trafalgar-Square, où elle s'est dispersée.

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

30 *septembre.* — Le marché, à son ouverture, offre l'aspect du calme le plus complet. Les spéculateurs sont entièrement livrés à leurs comptes de différences pour la quinzaine et ne s'occupent d'aucune autre affaire ; néanmoins, malgré cette absence d'activité, le ton général des valeurs est ferme.

Les valeurs publiques étrangères n'ont, dans le cours de la journée, éprouvé aucune variation sensible, si l'on en excepte le 10 p. c. Honduras, qui a subi des oscillations sensibles ; sur la nouvelle que le gouvernement voulait proposer aux porteurs de bons un dividende de 25 p. c., il est tombé à 33; mais il s'est ensuite relevé à 34 et 35. Le nouvel emprunt français avait ouvert à 2 1/4 de prime, mais à la clôture, il était retombé à 2 1/8. Les consolidés anglais ont gagné 1/16. Quant aux valeurs du gouvernement américain, bien qu'inactives, elles n'en occupent pas moins une position avantageuse.

Au marché des chemins de fer, les actions anglaises sont restées dans la même position que samedi et il n'y a, ni en hausse ni en baisse, aucun changement digne d'être signalé. Il en a été de même de celles de l'Erié.

On a coté : fonds anglais :

3 p. c. consolidé, au compt..	92 3/16	à 92 5/16
A terme..................	92 7/16	à 92 9/16
3 p. c. réduit et nouveau....	00 0/0	à 00 0/0
4 p. c. de l'Inde............	104 1/2	à 105 0/0
5 p. c. id................	110 3/4	à 111 1/4

Rente française :

3 p. c....................	52 1/4	à 52 3/4
6 p. c. 1870..............	99 3/4	à 100 0/0
5 p. c. 1871..............	0 5/8	à 0 7/8
Dito 1872................	2 0/0	à 2 1/8

La demande d'escompte à la Banque a été assez considérable, mais elle a été assez restreinte dans Cornhill et Lombard street. Les brokers ne travaillent pas au-dessous de 4 1/2 p. c.

NOUVELLES DE SUISSE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Lugano, 26 septembre.

Sixième congrès de la Ligue internationale de la paix et de la liberté.

C'est une chose étrange que ce besoin de parler quand même, dont quelques personnes sont tourmentées. Dans chaque congrès ou assemblée, on rencontre ce type de gens qui à tout instant prennent la parole pour ne rien dire, ou bien encore qui interrompent sans cesse et qui, sommés de s'expliquer, ne savent pas exprimer une pensée.

Le congrès de la paix et de la liberté à Lugano a naturellement eu ses types comme tous les congrès possibles et imaginables ; mais un des plus curieux, c'est évidemment le citoyen Jules Nostag, le représentant au congrès de la *proscription communarde*, comme ces messieurs intitulent pompeusement leur coterie de réfugiés.

Jules Nostag est un homme plutôt petit, aux cheveux peu abondants et d'un brun indécis, aux yeux d'un gris verdâtre, au nez de hibou et à la bouche à la fois arrogante et moqueuse. Il porte une petite moustache blonde qu'il mordille continuellement, il zézaie et prend sans cesse des attitudes d'homme incompris. Jules Nostag, sous la Commune, était rédacteur en chef, metteur en pages et correcteur du journal *la Révolution*. Avant de faire ce métier fatiguant, le citoyen Nostag donnait sous l'empire des conférences aux ouvriers sur les grands hommes du peuple, ce qui lui permit de se développer considérablement dans l'art oratoire, comme vous en jugerez plus bas.

Le citoyen Nostag est de plus membre de l'Internationale; on prétend qu'il y jouit d'une haute considération et d'une grande influence. Au commencement de la séance d'aujourd'hui, le citoyen Nostag demande la parole sur le procès-verbal et, d'un air de monarque qui va prononcer le discours du trône, s'exprime en ces termes :

« Dans la séance d'hier, il a été porté à cette tri» bune deux déclarations que je ne puis laisser pas» ser sans protester.

» M. Lemonnier, répondant au citoyen Fribourg, » combattant la proposition que nous fîmes à Bâle » en 1870, s'est exprimé en des termes qu'à mon » tour je me permettrai de qualifier de peu sérieux, » à propos de l'imposante manifestation que les » franc-maçons firent à Paris, en mai 1871.

» M. Limousin à son tour, parlant de cette mani» festation, vint déclarer qu'elle aurait eu un résultat » satisfaisant si des propositions sérieuses avaient » été faites par les deux partis en présence, Ver» sailles ou Paris.

» A M. Lemonnier je répondrai que ces citoyens, » qui ne partageaient, tous peut-être, pas entièrement » nos opinions communalistes, ne craignaient pas, » sous autre abri que leurs bannières, d'aller expo» ser leurs poitrines aux balles pour éviter l'effusion » du sang, donnant ainsi à l'humanité un des plus » beaux et des plus nobles exemples de courage et » de dévouement que l'histoire moderne ait eu à » enregistrer.

» J'ajouterai qu'en tout cas ce n'était pas à un » membre de cette Ligue, qui, pendant l'égorgement » de toute une ville par les sicaires du monarchisme, » eut soin de rester à l'écart, à venir plaisanter ainsi » des gens qui, eux, ont fait leur devoir.

» A M. Limousin je répondrai que Paris, bafoué, » livré, vendu, trahi, décapitalisé, qu'enfin Paris, » bombardé par ordre d'une Assemblée dans le sein » de laquelle se trouvaient ses propres mandataires, » se serait déshonoré et sa noble cause avec lui en » venant faire à l'auteur de son martyre des propo» sitions d'arrangement.

» Je dirai, en outre, que Paris n'avait qu'une chose » à faire : attendre des offres acceptables et com» battre. Les offres n'ont point été faites. Le combat » eut lieu. Paris fut égorgé, mais non vaincu. Que les » auteurs de ce monstrueux attentat en portent toute » la responsabilité, en attendant le jugement de l'his» toire impartiale.

» En outre, hier des attaques passionnées ont été » portées contre l'Association internationale des » travailleurs; je déclare ici que je ne ferai pas à la » grande persécutée l'injure de les réfuter. »

J'ai tenu à me procurer auprès du sténographe le texte de ce renversant spécimen d'infatuation et d'arrogance, et je ne doute pas de la reconnaissance que m'en garderont vos lecteurs. Il est en effet assez curieux de savoir jusqu'à quel degré le thermomètre de la présomption humaine peut quelquefois s'élever et comme les gens qui en ont atteint les plus hautes lignes peuvent être encore pris au sérieux. C'est ainsi que M. Lemonnier a cru devoir témoigner de toute son admiration pour la manifestation des francs-maçons de Paris, et repousser l'idée de dénigrement que lui supposait le citoyen Nostag.

Mais laissons cela. Heureusement qu'un citoyen anglais monte à la tribune et va nous faire oublier l'incident que je vous signalais.

M. Hogdson Pratt, un philanthrope d'outre-Manche, et qui fait, me dit-on, le plus noble emploi de sa grande fortune, vient lire les conclusions d'une adresse de la *Workmen Peace association* de Londres, Société des travailleurs pour la paix, dans laquelle le conseil de cette société : 1° engage la Ligue à faire une déclaration énergique contre toute nouvelle guerre, parceque, quel que soit l'objet ou le but d'une guerre, c'est l'ouvrier qui en supporte tous les malheurs;

2° Il attire l'attention de la Ligue sur le fait que, dans la session prochaine du Parlement anglais, un effort sera fait pour forcer le gouvernement de la Grande-Bretagne à prendre l'initiative de la rédaction d'un code international, et d'un tribunal international qui en surveille l'application.

Le conseil invite, en conséquence, tous les amis de la paix à faire dans leurs pays respectifs de semblables efforts, qui seuls peuvent aboutir au moyen d'abolir la guerre et les armées permanentes. M. Hogdson Pratt expose ensuite les résultats obtenus par cette société des travailleurs pour la paix, non-seulement au sein de la classe ouvrière, mais encore dans la bourgeosie. Il développe leur idée d'engager les ouvriers du monde entier à faire grève contre la guerre et à obliger ainsi les monarques à renoncer à leurs velléités de conquêtes.

L'orateur britannique descend de la tribune et les conclusions de la commission sur la première question posée au congrès sont portées à la connaissance de l'assemblée et votées immédiatement. Les voici :

« Considérant que tout individu possède une certaine somme de droits imprescriptibles et inaliénables ;

» Que toute loi doit reconnaître, sanctionner et garantir l'exercice de ses droits ;

» Que en dehors de ces droits la majorité fait loi ; qu'il existe des groupes, communes, cantons, départements, provinces, nations, etc., — qui doivent avoir également des droits imprescriptibles et inaliénables, le Congrès déclare :

» Pour la garantie des droits imprescriptibles et inaliénables de l'individu et des groupes, la société doit instituer un gouvernement avec pouvoir coercitif.

» Ce gouvernement ne peut être qu'une délégation faite au moyen du suffrage universel, éclairé par l'instruction et librement exercé.

» Ce gouvernement ne peut lui-même, en aucun cas, rien prescrire et rien imposer qui viole les droits imprescriptibles et inaliénables de l'individu et des groupes.

» La forme fédérative est la meilleure manière de constituer un gouvernement républicain.

» Le premier devoir de l'individu est de s'instruire et de se développer soi-même, et le premier devoir du gouvernement est de lui en fournir les moyens. »

Enfin, le congrès est saisi de la troisième question qui traite du droit pénal et dont voici le texte :

« Quelles réformes doit amener, dans le droit pénal moderne, l'introduction du principe républicain fédératif : le respect de l'autonomie de la personne humaine? »

Quelques membres de la Ligue, ayant entendu les conclusions du comité sur cette question, proposent le renvoi à la prochaine session; mais M. Lemonnier insiste pour que la discussion commence, et comme personne n'a étudié la question, la discussion est ouverte, puis déclarée close, faute de combattants, et les conclusions du comité sont mises aux voix et adoptées à une faible majorité. En voici la teneur :

« Les réformes que l'introduction du principe républicain fédératif, c'est-à-dire du respect de l'autonomie ou des libertés de la personne humaine doit amener dans le droit pénal moderne, sont les suivantes :

« 1° La peine infligée par la loi au coupable ne doit pas avoir pour objet propre l'expiation de la faute, sous prétexte que le mal doit être puni par le mal; elle ne doit pas non plus avoir pour objet exclusif l'amélioration morale du coupable; la peine ne doit point non plus avoir pour objet direct l'exemple, en vue de retenir par l'épouvante les coupables possibles, quoique la peine, quand elle est juste, ait naturellement une vertu d'exemple;

» 2° La peine n'a pas d'autre but que celui d'empêcher un mal futur (répression) et de réparer le dommage causé, ce qui épuise entièrement l'essence morale, et, par conséquent, juridique de la peine;

» 3° Que par conséquent la procédure et le droit pénal doivent être limités aux moyens qui ne sortent pas du domaine des principes susénoncés. » A. S.

NOUVELLES D'AUTRICHE.

LE LIVRE ROUGE.

Question ouvrière.

Le comte de Beust au comte Andrassy.

Londres, 24 juillet 1872.

La grève des constructeurs de bâtisse des semaines dernières a causé dans les classes ouvrières de la capitale une assez vive agitation. Les ouvriers employés dans les différentes branches de cette industrie, les maçons, menuisiers, charpentiers, qui avaient organisé en 1859 avec succès une grève générale à l'effet d'obtenir une réduction des heures de travail, et dont les salaires n'ont fait qu'augmenter coustamment, mais lentement depuis cette époque, ont demandé au mois dernier, dans une saison où la bâtisse occupe le plus de bras, le rétablissement d'une journée de travail uniforme de neuf heures et un salaire de 9 d. par heure. Les grands entrepreneurs, et principalement ceux qui construisent les grands et nouveaux édifices publics, comme l'hôtel de la Poste, l'India-Office, etc., ne refusèrent pas tout d'abord, dans l'intérêt des entreprises non achevées, d'accorder certaines conditions de salaire plus favorables, mais ils proposèrent, pour les deux questions de la durée du travail et du salaire, de s'en remettre à l'arbitrage d'hommes complétement indépendants et désintéressés dans le conflit, tels que lord Derby et lord Salisbury. Les ouvriers, auxquels une association qui s'occupait également de questions sociales, avait instamment recommandé, pour l'aplanissement du différend, de recourir à un tribunal d'arbitres, s'y refusèrent, et, dans la prévision qu'ils seraient soutenus par d'autres sociétés ouvrières et que les entrepreneurs, liés par des engagements pressants, céderaient en partie à leurs prétentions résolurent de se mettre en grève. Les moyens dont ils disposaient suffisaient, en effet, à entretenir les ouvriers grévistes, et l'envoi d'artisans de la capitale dans les villes de province permit à une fraction considérable de membres des associations ouvrières de renoncer aux subventions de la caisse commune. Mais les maçons, qui avaient pris dans toute l'affaire une attitude passablement indépendante, firent tout à coup volte-face et ouvrirent, sans consulter leurs camarades, des négociations directes avec les patrons, à la suite desquelles on aboutit à une transaction sur le pied de 9 heures de travail et 8 1/2 d. de salaire. Les travaux furent donc repris et le chômage cessa en partie.

Les charpentiers, menuisiers, naturellement furieux de cette « trahison » des maçons, décidèrent, dans plusieurs séances orageuses, de persister dans leurs réclamations premières et de ne pas reprendre le travail aux conditions accordées aux maçons. Ce chômage, qui a pour résultat inévitable l'exclusion (*lock out*) des patrons, durera probablement encore longtemps, l'Association des charpentiers ayant toujours été dirigée par des chefs excessivement énergiques et le besoin n'exerçant pour le moment aucune pression sur la masse de ses membres. Il est à déplorer que les deux associations persévèrent dans cette conduite peu conciliante, et tous les amis des ouvriers sont d'accord pour leur conseiller de soumettre la question du salaire, tout en continuant à réclamer la diminution des heures de travail, à un conseil d'arbitrage, composé de patrons et d'ouvriers et présidé par un juge impartial.

Les succès obtenus par les associations ouvrières dans les dernières années, relativement à l'augmentation du salaire et à la réduction des heures de travail, sont, en effet, des plus significatifs et on conçoit que leurs chefs et membres aient une confiance exagérée dans leurs propres forces.

Après la grande victoire des constructeurs de machines à Newcastle de l'année dernière, les travailleurs des houillères ont joui également d'une semblable majoration de salaire, et la loi sur les mines présentée par le gouvernement, grâce à la pression exercée en grande partie par les sociétés ouvrières des houilleurs, leur promet une protection efficace contre les dangers de l'exploitation et contre des extorsions dans la fixation du salaire qui est établi d'après le poids des charbons extraits. C'est ainsi que les chefs d'une manifestation en masse faite par environ 40,000 ouvriers mineurs à Plumsoll ont pu constater leurs succès et leurs triomphes dans la lutte soutenue pour l'amélioration de leur position.

La majoration des salaires dans l'industrie charbonnière a acquis, dans ces derniers temps, un intérêt bien plus général encore par l'élévation si rapide du prix du charbon.

Le prix de la tonne de charbon de première qualité est monté de 20 à 35 sh., et cette augmentation de prix est d'autant plus inquiétante pour les consommateurs qu'elle a lieu au milieu de l'été où la demande pour les besoins domestiques et industriels est beaucoup moins forte que dans les mois suivants; on peut donc s'attendre avec certitude à un nouveau renchérissement du charbon. Ce renchérissement d'un article de consommation, qui vient en première ligne après les denrées alimentaires, a déjà trouvé un commentaire dans le prix du fer brut et on s'efforce, comme de raison, de la justifier pour en arrêter, si c'est possible, les progrès ultérieurs. On l'explique d'abord par les rapports directs et exclusifs qu'elle a avec l'augmentation des salaires des mineurs, et l'on en voit la seule cause dans les tendances des associations charbonnières vers la réduction du travail et les rémunérations élevées. Seulement si le prix des denrées se compose en général d'éléments nombreux et variés, le caractère complexe de ce prix se révèle d'une manière plus intense encore dans un article dont le transport et la production sont naturellement limitées. L'exploitation des gisements houillers de l'Angleterre est devenue dans les dernières années plus difficile et plus dispendieuse à cause de la grande reprise de la demande, tant de l'intérieur que de l'étranger. Les couches supérieures des riches mines anglaises sont épuisées, et chaque tonne de charbon doit être extraite à une profondeur plus grande et au prix d'une dépense plus considérable. La demande de l'étranger a pris des proportions colossales depuis que tous les bateaux à vapeur de premier rang, de commerce ou de guerre, ne consomment presque plus que de la houille de ce pays. Il en résulte que par le concours des divers éléments qui augmentent les frais de production et l'accroissement de la demande, l'arrivée d'un autre élément donne finalement la solution décisive déjà préparée et fait monter rapidement le niveau général du prix.

Dans cette acception, les récentes majorations de salaires peuvent avoir contribué immédiatement au renchérissement du charbon, mais elles ne l'ont pas produit exclusivement, de même qu'en sens inverse les salaires, dans quelques houillères, n'ont été proportionnellement améliorés qu'après la hausse des prix. Ceci n'est que l'effet rétroactif d'un procès uniforme qui cherche à introduire dans une transaction le prix des produits et les conditions de la production.

Il n'est pas impossible que cette élévation de prix du charbon ne donne lieu d'un jour à l'autre à l'exécution d'un projet qui consisterait à frapper le charbon d'un droit de sortie, projet qui a été remis sur le tapis par suite de la dénonciation du traité de commerce franco-anglais. Un tel droit de sortie, même quand il serait assez élevé, 2 sh. 6 d. par tonne, ne diminuerait cependant pas la demande de l'étranger qui, à cause de la qualité supérieure des charbons anglais, est forcé de ne pas en consommer d'autres. Ce droit donnerait, il est vrai, au trésor un revenu considérable, mais ne fournirait, à cause d'un stock trop abondant, trop improductif, aucun élément pour une réduction des prix en faveur des consommateurs anglais. En même temps il ne faut pas perdre de vue qu'un impôt de sortie pareil ne pourrait d'abord être établi que contre la France et contre les Etats qui ne possèdent aucun droit conventionnel sur la libre importation du charbon anglais.

L'augmentation du prix du charbon, quoique particulièrement surprenante en ce moment, n'est pourtant pas une apparition isolée dans les fluctuations de prix des dernières vingt années. Cette augmentation est poussée jusqu'à ses dernières limites par la multiplication sans cesse croissante des voies de communications, par l'élévation de plus en plus sensible des frais de production et principalement des salaires, et finalement par les besoins plus impérieux de la consommation et de la recrudescence de la demande qui en résulte.

Si le taux élevé du charbon se maintient encore longtemps, il faut espérer que l'on trouvera par une application mieux entendue des sciences techniques un procédé qui faisant un usage plus économique des matières combustibles, saura empêcher qu'un tiers de la chaleur acquise s'échappe, sans être utilisé, par les cheminées.

Quant à la question de savoir si et dans quelles proportions l'introduction de charbon continental, principalement de Westphalie, pourrait offrir un avantage durable, dans la cherté actuelle, on ne saurait formuler à cet égard et en ce moment qu'un jugement prématuré; et pour avoir sur ce point une base d'appréciation exacte, il faudrait la chercher dans les pays de provenance même.

Agréez, etc.

Le comte de Beust au comte Andrassy.

Londres, le 12 septembre 1872.

L'attention publique s'est portée depuis quelque temps sur des faits arrivés dans certains comtés de l'Angleterre et qui sont les premiers débuts d'un mouvement des ouvriers ruraux. Dans le Warwickshire et plusieurs provinces voisines, des sociétés de travailleurs agricoles se sont constituées pour demander l'augmentation des salaires et la réduction des heures de travail; elles commencent à faire accepter leurs réclamations en se mettant en grève à l'exemple des travailleurs industriels.

La situation des ouvriers agricoles n'est en Angleterre, comme on sait, rien moins que satisfaisante ; avec le bas prix des salaires et le recours permanent à l'assistance publique des bureaux de bienfaisance, la population rurale dans la plupart des comtés s'est appauvrie, asservie et est restée complétement ignorante.

Le seul salaire en numéraire, qui descend fréquemment à 12 et 10 sh. par semaine, ne donne pas, il est vrai, la somme totale du revenu des ouvriers agricoles, lequel, se composant en outre de différentes fournitures en nature et de loyer moins chers, représente au moins une valeur de 5 à 6 sh., mais même le salaire complet du manouvrier des campagnes est si petit que celui-ci ne peut presque rien épargner et que, dans sa vieillesse, il tombe à charge de la commune Quelques-uns seulement, les jeunes, quittent les districts ou si, par exception, ils sont vigoureux et reçoivent par hasard quelque argent à titre de secours, ils émigrent en Amérique ou dans les colonies. Mais la masse est indolente et ignare et, généralement, elle ne sait pas même tirer parti des hauts salaires que l'on accorde aux travailleurs dans le comté voisin.

Le nouveau mouvement, qui a reçu sans doute son impulsion immédiate de l'extérieur, mais qui a trouvé de suite un terrain favorable, se tient à l'écart, avec l'esprit pratique des Anglais, de réclamations agraires à haute portée; on n'entend pas parler d'attaques contre la propriété foncière, de partage des bénéfices du fermier, et il n'est question que d'une simple augmentation de salaire et de la réduction des journées de travail. Dans cette première période, le mouvement agricole semble, à vrai dire, n'avoir autre chose en vue que de donner à l'ancien salaire en nature, qui date encore de la féodalité et n'a presque subi, par suite de l'exploitation agricole, aucun changement, la forme de la rémunération en argent mieux appropriée à la production générale du capital. Les réclamations les plus importantes portent sur la conversion en salaire monnayé et réellement payé du salaire délivré jusqu'ici en nature sous la forme de cidre, de bière, de diminution de loyer, et attachent à cette conversion l'idée d'une liberté plus grande du cultivateur vis-à-vis de son entrepreneur, le fermier. Mais il est en même temps hors de doute que l'émancipation de l'ouvrier de sa position précédente fera ressortir encore davantage, à cause de son peu d'indépendance personnelle, la faiblesse de son individualité économique, et c'est alors que commencera le mouvement proprement dit des travailleurs agricoles, d'après le modèle de celui des ouvriers industriels.

Les fermiers qui sont, comme on sait, des entrepreneurs économes et actifs, ne répugnaient pas, dans le principe, à consentir à quelques réclamations des ouvriers, quoique, par le peu d'intérêt que donne le capital employé à l'exploitation agricole, une augmentation de salaire leur soit toujours onéreuse, cette augmentation pouvant, par suite du règlement des prix des matières premières par le marché international, être portée à charge du prix de vente des produits, c'est-à-dire à charge des consommateurs. Seulement le fermier anglais n'est pas le seul capitaliste dans l'exploitation agricole; à côté de lui se trouve le propriétaire foncier qui perçoit une rente foncière élevée, laquelle fréquemment, n'est guère proportionnée aux améliorations qu'il apporte au sol. Chaque fermier anglais sait combien cette rente pèse lourdement sur toute la production agricole et combien une grande majoration de salaire augmentera ses frais de production, et cela dans une mesure qui ne lui permettra plus le paiement intégral de la rente foncière. Le fermier retirera alors son capital de l'entreprise pour l'affecter à une autre destination, ou il prétendra à une diminution de la rente, et c'est ici le point où le cours ultérieur du mouvement agricole acquerra seulement toute son importance sociale. A cette scission d'intérêts dans le sein de l'industrie agricole pourra se joindre un autre mouvement dirigé contre les formes légales de la propriété foncière, et, dans celui-ci le fermier sera appuyé par toute la classe moyenne dont les sympathies sont acquises au capital.

Cependant il ne s'agit pour aujourd'hui que de questions isolées se rapportant seulement à la portée économique de la fixation du salaire, et il est à présumer que cette première période du mouvement finira, comme cela arrive le plus souvent en Angleterre, par un compromis. Les ouvriers verront quelques-unes de leurs prétentions admises, mais travailleront en revanche à d'autres conditions de salaire aux heures de travail supplémentaires fixées par les fermiers ; il est à croire que l'union des travailleurs agricoles aura pour effet d'améliorer peu à peu la position de toutes les classes de cette population.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.

Madrid, 27 septembre.

Les Cortès ont été enfin constituées d'une manière définitive, hier, dans la soirée, par la réélection des membres qui formaient le bureau provisoire.

Au Sénat, M. Figuerola a remercié en peu de mots ses collègues de l'honneur qui lui était fait. Au congrès des députés, M. Nicolas Rivero a prononcé un très-beau discours par lequel il a prouvé que les Cortès actuelles doivent forcément consommer l'œuvre de la révolution de 1868 et implanter toutes les réformes devant assurer toutes les libertés conquises à cette époque.

Cette révolution fut faite au nom des principes démocratiques, lesquels servirent de base à l'œuvre qui devait s'édifier sur les ruines du trône des Bourbons. C'est ainsi que la Constitution fut démocratique, les lois organiques furent démocratiques et démocratique fut la monarchie établie par les Cortès constituantes.

Dans le même sens, il fallait réorganiser les diverses branches de l'administration, l'armée, la justice, et le parti conservateur qui avait fait des concessions dans le principe ne peut remplir cette mission : ce parti s'est formé prématurément. Son heure viendra, mais il se formera dans le sein du parti radical, et après que les libertés seront tellement consolidées qu'il ne sera plus possible à aucun des hommes, quels qu'ils soient, appelés à la direction des affaires publiques d'y porter la moindre atteinte.

Il a été donné aujourd'hui au Sénat et au Congrès lecture d'une foule de projets de lois. Je suis obligé d'en ajourner à demain le résumé, parce que cette lecture ne finira que longtemps après le départ du courrier. Au Sénat ont été présentés les projets de lois sur l'organisation de la garde rurale, sur les mines et la réforme du code de commerce.

Au Congrès des députés, le président du conseil a donné lecture du projet de loi supprimant la conscription militaire, d'un autre projet appelant sous les armes, pour les motifs que je vous ai indiqués dans une correspondance antérieure, les 40,000 conscrits du dernier tirage au sort.

M. Montero Rios a lu le projet de loi en vertu duquel le salaire du clergé sera désormais à la charge des communes ; un autre projet réformant la procédure criminelle et civile.

M. Ruiz Gomez, ministre des finances, a donné lecture des budgets pour l'exercice de 1872-1873 ; de la loi sur la dette flottante ; celle établissant le Crédit foncier dont il a été parlé dans le discours de la couronne.

Ne pas confondre ce Crédit avec la Banque territoriale bonapartiste dont M. Clément Duvernois est le directeur.

Ce Crédit foncier, dont la concession est faite à la Banque de Paris et des Pays-Bas, sera chargé du paiement des intérêts de la dette.

Il aura à sa disposition tous les biens nationaux, lesquels seront représentés par une valeur de négociation facile.

Durant cinq ans, le semestre de la dette sera payé les deux tiers en numéraire et l'autre tiers en rente consolidée au type de 50 p. c. Le budget des dépenses est fixé à 558 millions de pesetas et celui des recettes à 545 millions. Le gouvernement demande l'autorisation d'émettre des titres de la dette en quantité suffisante pour produire une somme effective de 250 millions de pesetas.

L'amortissement des actions de routes et de travaux publics sera maintenu, mais on supprimera celui des obligations de l'Etat pour subvenir aux chemins de fer, lesquelles, du reste, peuvent être converties en rente consolidée.

M. le ministre des finances grève de 10 p. c. le tarif des voyageurs sur chemins de fer, et de 5 p. c. celui des marchandises. 5 p. c. seront prélevés sur la rente des obligations et actions des diverses sociétés et 15 p. c. seront touchés par le trésor public sur les rentes nettes de toutes les communes d'Espagne.

Certains droits d'octroi, notamment un impôt sur le pétrole, sont établis.

Madrid, 28 septembre.

La séance du Congrès des députés s'est prolongée trop tard hier soir pour qu'il pût être procédé à la nomination des diverses commissions devant examiner les projets de lois dont il a été donné lecture. Cette formalité a été remplie aujourd'hui, et je crois savoir que les rapports seront présentés à bref délai et qu'avant la fin d'octobre tous les projets de lois relatifs à la question financière auront reçu l'approbation des Cortès.

En toute hâte je vous ai donné hier sur les différents projets de lois quelques détails que je dois compléter : le chiffre exact du budget des dépenses est de 558,853,776 pesetas; celui des recettes est de 545,394,711 pesetas.

Il me paraît inutile de revenir sur ce que j'ai indiqué hier des nouveaux impôts, si ce n'est qu'un droit d'une peseta par tonne frappera les marchandises transportées par des navires de deuxième classe et d'une peseta (50 centimes) pour les marchandises embarquées sur des navires de troisième classe.

A propos du paiement des intérêts de la dette, le ministre des finances s'est réservé d'en modifier le mode pour le cas où les créanciers espagnols et étrangers ne voudraient pas accepter le paiement d'un tiers en titres de la dette consolidée au type de 50 p. c. S'il y a une modification quelconque, celle-ci sera portée à la connaissance des Cortès.

Tous les découverts du trésor s'élèvent à la somme de 400 millions de pesetas ; ils seront soldés d'abord par l'emprunt des 250 millions de l'émission nouvelle qui sera faite à l'étranger par les soins de la Banque de Paris et des Pays-Bas, en titres de la rente extérieure, et par les 150 millions provenant d'une émission de billets hypothécaires.

Le projet de loi octroyant à la Banque de Paris et des Pays-Bas la concession du nouveau Crédit foncier qui, sous le nom de : *Banque hypothécaire d'Espagne*, devra fonctionner dans les trois mois, contient 29 articles.

Il est stipulé que le capital de 50 millions de pesetas pourra être porté à 150 millions.

La Banque aura un gouverneur nommé par le gouvernement, trois sous-gouverneurs, nommés aussi par celui-ci ; mais sur la proposition du conseil d'administration, neuf conseillers au minimum, et dix-huit au maximum, nommés par les actionnaires.

Le gouvernement remettra à la Banque hypothécaire : tous les *pagarès* des acheteurs des biens nationaux, à l'exception de ceux affectés au paiement de dettes spéciales; un inventaire des biens nationaux qui doivent être vendus. La Banque hypothécaire fera les recouvrements desdits *pagarès* moyennant une commission de 1 1/4 p. c. Le produit sera affecté à l'amortissement des billets hypothécaires créés en vertu de cette loi.

Le projet de loi contient aussi l'énumération des nombreuses opérations auxquelles pourra se livrer la Banque, et la réforme de toutes les dispositions de la loi hypothécaire en vigueur n'offrant pas assez de garanties au prêteur sur hypothèques.

En vous parlant de la loi sur le clergé, je vous ai dit hier que le traitement du clergé des paroisses était mis à la charge des communes; je dois ajouter que l'Etat paiera les évêques et les chanoines, mais on diminuera le nombre de ces derniers dans une proportion notable.

La *Gazette* a publié ce matin un décret octroyant une amnistie complète à tous les membres des divers comités carlistes qui avaient été emprisonnés ou avaient dû s'expatrier dans les premiers jours de l'insurrection.

M. Nocedal a donc pu revenir à Madrid sans courir le risque d'être incarcéré.

Avant-hier, entre quatre et sept heures du soir, le général Baldrich, capitaine général de la Catalogne, a battu et mis en déroute la bande carliste commandée par Saballs. Celle-ci a eu 18 hommes tués et un assez grand nombre de blessés. La colonne a eu un officier supérieur, 2 officiers et 16 soldats blessés et 3 de ces derniers tués.

NOUVELLES D'ORIENT.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Constantinople, 20 septembre.

Le ministre des affaires étrangères, Mehemed Djemil pacha, est parti lundi pour Bender, avec un nombreux personnel de secrétaires, à l'effet de complimenter, de la part du Sultan, l'empereur Alexandre qui se rend à Livadia, en Crimée. C'est hier que Djemil pacha a dû remplir sa mission de courtoisie, et, au moment où je vous écris, il est très-probablement en route pour retourner à son poste. D'après son itinéraire, l'empereur Alexandre n'avait qu'un jour à passer à Bender.

Au lendemain de l'entrevue de Berlin, le choix qui a été fait de Djemil pacha devait être très-commenté, comme il l'a été effectivement, dans nos sphères officielles. On a trouvé que pour une simple question de politesse c'était trop de déplacer le ministre des affaires étrangères qui venait à peine de prendre possession de ses fonctions, et que des considérations d'un autre ordre ont dû nécessairement déterminer ce choix. Je puis cependant vous dire que la Sublime-Porte, pour ce qui la concerne, a tout lieu d'être rassurée quant à l'entrevue des trois empereurs ; aussi faudrait-il voir plutôt dans l'envoi à Bender d'un personnage comme Djemil pacha, le désir de S. M. Ottomane de témoigner hautement à son auguste voisin ses sentiments d'amitié.

Le ministère se consolide de plus en plus, grâce à l'accord qui règne entre tous les membres et au découragement de la camarilla du palais.

Le Sultan est maintenant tout pour Mid'hat pacha et ne pense guère à Mahmoud que pour hâter l'enquête ouverte sur les actes de cet ex-grand-vizir.

Halimé effendi, premier secrétaire du Sultan, a été envoyé en Egypte avec un firman impérial qui accorde, dit-on, au vice-Roi l'autorisation de conclure des emprunts directs en Europe. Ce serait là un des résultats du récent séjour du Khédive à Constantinople.

L'affaire de la régie des tabacs a fort mal tourné du fait des concessionnaires, qui avaient cru pouvoir impunément exploiter le public sur une vaste échelle et manquer aux engagements de leur contrat avec le gouvernement turc. Le tabac mis en vente par la régie est frelaté et n'a pas le poids voulu, et est coté à des prix exorbitants. Dans de pareilles conditions, ce monopole soulève le mécontentement général et, depuis les quelques jours qu'il est établi, il a donné lieu à de regrettables désordres et à des voies de fait exercées par les consommateurs sur les agents et les préposés de la régie. Avec cela la consommation a considérablement diminué et les concessionnaires se trouvent avoir fait une détestable affaire. Le bruit court qu'ils veulent résilier leur contrat en offrant au gouvernement une indemnité que ce dernier ne trouve pas suffisamment en rapport avec les dommages causés à l'Etat par une administration qui a compromis l'institution dès son début.

Une commission présidée par le grand-vizir s'est réunie avant-hier à la Sublime Porte pour examiner les propositions de la Compagnie; mais elle serait arrivée à cette conclusion que le gouvernement ne peut rien accepter que sur les bases d'une indemnité proportionnée au préjudice occasionné au trésor par le discrédit jeté sur une affaire qui devait être une des principales sources de revenu pour l'empire.

A la suite de la nomination de M. Simos au poste de ministre de Grèce à Constantinople, le gouvernement turc a nommé un ministre à Athènes. C'est Essad bey, ancien premier secrétaire à Paris et ci-devant consul général à Pesth. Essad bey est un de ces jeunes fonctionnaires de la Sublime Porte qui veulent être de leur temps.

NOUVELLES DE GRÈCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Athènes, 22 septembre.

Comme je vous l'avais annoncé, le Roi est parti avec toute sa famille, samedi dernier, pour Corfou. Deux des ministres étrangers, celui de Russie et celui d'Allemagne, l'y ont suivi. On assure qui le Roi prolongera son absence jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Je m'étais trop hâté de vous annoncer l'arrangement de l'affaire du consul grec à Braïla. Le juge d'instruction qui a fait arrêter et emprisonner notre consul a été, en effet, révoqué, et des excuses ont été faites à notre chargé d'affaires à Constantinople. Mais tandis que ces faits s'accomplissaient, apparaissait dans *le Moniteur* roumain un rapport adressé au prince Charles, par M. Costa Foru, ministre des affaires étrangères et de la justice, par lequel il demandait que l'exéquatur du consul grec fût retiré pour un différend qu'il avait eu avec lui au sujet de l'emprisonnement d'un Grec. Le prince ayant adhéré à cette demande, le consul grec a été arrêté d'après les propres ordres du ministre roumain. On a dès lors trouvé insuffisante la satisfaction donnée, et dérisoire la révocation d'un employé subalterne qui n'avait fait qu'obéir aux ordres de ses supérieurs.

Cette affaire a fait un pénible effet à Bucharest. Les consuls des puissances étrangères ont protesté contre les actes du gouvernement roumain et ont adressé des rapports identiques à leurs ministres à Constantinople. Nstre consul général, M. Manos, a interrompu toute relation officielle avec le gouvernement roumain et s'est rendu à Constantinople afin de solliciter, de concert avec notre chargé d'affaires, l'intervention de la cour suzeraine. Je ne sais pas comment va se terminer ce malheureux incident, mais j'espère que M. Limos, qui doit partir jeudi prochain pour son poste de Constantinople, parviendra à obtenir pleine satisfaction.

L'affaire de Laurium continue à défrayer les journaux ; mais comme les organes du ministère ne se sont pas départis de leur silence, on en est réduit à de simples conjectures, sauf à commenter les articles que publient de temps en temps quelques journaux italiens. Mais tout me fait croire que sous peu on saura en quoi s'en tenir, et que M. Deligeorgis va enfin faire connaître sa pensée.

A en croire les uns, le président du conseil insisterait à ce que la contestation fut déférée aux tribunaux grecs. D'autres prétendent savoir qu'il se serait montré plus accommodant et qu'il ne serait pas éloigné d'accepter une transaction par laquelle l'exploitation des *ekvoladès* serait laissée à la Compagnie Roux-Sespieri, sous la condition d'un impôt de 30 ou 40 p. c. sur le produit brut. La première solution ne me paraît ni possible ni acceptable, car avec toute la confiance qu'on doit avoir dans l'intégrité de nos tribunaux, il est tout naturel que dans l'état où en est l'affaire, la Compagnie ne se soucie pas de courir la chance d'un procès. Le second mode d'arrangement me paraît plus praticable, et ce qu'il y aurait de mieux pour le pays et pour la Compagnie. L'idée de racheter les concessions faites à la Compagnie, idée qui, comme vous savez, était le parti auquel s'était arrêtée l'administration Bulgaris-Coumoundouros, a été définitivement abandonnée comme la plus préjudiciable au pays. En effet, la Grèce se serait imposée un sacrifice pécuniaire considérable, qui aurait profité exclusivement à la Compagnie et à quelques-uns de ses protecteurs; mais au bout de quelques années, l'exploitation des scories et des *ekvoladès* aurait dépéri entre les mains des préposés du gouvernement.

Du reste, M. Jules Ferry, le ministre de France, est de retour à Athènes depuis jeudi dernier, et tout me porte à croire que ce grave problème, qui tient tout en suspens, va être résolu.

Dans quelques jours, la session de la Chambre, qui, comme je vous l'avais annoncé, ne siége plus depuis l'avénement du ministère actuel, va être close. C'est une nécessité parlementaire ; car chez nous les sessions de la Chambre ne peuvent durer plus de six mois ; or, ce terme expire dans peu de jours.

On a beaucoup parlé de l'envoi des troupes aux frontières, et plusieurs bruits ont été répandus à ce sujet. La vérité est qu'on a craint une nouvelle invasion de brigands sur le territoire hellénique. Déjà le fameux *Spanos*, à la tête d'une quinzaine de bandits, a capturé un berger nommé Psarogeorgis, et s'est retiré avec sa proie en Turquie. On craint beaucoup que ce malheureux ne périsse dans des tourments affreux parce qu'il aurait autrefois dénoncé des brigands aux autorités, et indiqué leur lieu de retraite.

La question bulgare se complique à Constantinople. Vous savez que le patriarche grec a convoqué en synode tous les primats pour aviser au schisme qui menace l'Eglise orthodoxe ; mais jusqu'à présent ces prélats n'ont pu se mettre d'accord. On parle d'intrigues ourdies par une certaine politique qui aurait le plus grand intérêt à faire avorter cette réunion des chefs spirituels de l'Eglise de Constantinople.

M. Condouriotis, notre ministre à Rome, est ici depuis deux jours. Je crois que son arrivée n'est pas étrangère à l'affaire du Laurium.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

Angleterre.

LIVERPOOL, *mardi*, 1er *octobre*.

Le steamer *City of Brooklyn* est arrivé avec 250,000 dollars en numéraire.

Le steamer *City of Francfort* est arrivé.

LIVERPOOL, *mardi*, 1er *octobre*.

Le steamer *Benin* est arrivé des côtes occidentales de l'Afrique.

Le steamer *Cuzco* est arrivé du Brésil avec 12,388 liv.

CROOKHAVEN, *mardi*, 1er *octobre*.

Le steamer *City of Brooklyn* est arrivé.

GREENCASTLE, *mardi*, 1er *octobre*.

Le steamer *Hibernian* est arrivé.

Péninsule ibérique.

MADRID, *lundi*, 30 *septembre*.

Sénat. — Le ministre d'outre-mer, répondant à M. Quintero, républicain, dit que le gouvernement travaille activement à établir le jury; il promet ensuite qu'il présentera les documents relatifs à la loi préparatoire pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies.

Orient.

RAGUSE, *mardi* 1er *octobre*.

Des nouvelles arrivées ici annoncent qu'une rencontre entre les Turcs et les Monténegrins a eu lieu près de Liposa et de Rolaschini.

Des deux côtés il y a beaucoup de morts et de blessés.

Outre-Mer.

NEW-YORK, *lundi*, 30 *septembre*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 114 0/0; plus haut prix, 114 0/0; plus bas, 113 5/8; change en or sur Londres, 107 1/2; id. sur Paris, 000 0/0; 5/20 bons américains (1885), 115 1/8; 5 p. c. id. (1871), 110 7/8; actions du chemin de fer illinois, 135 0/0 ; id. Erié, 47 1/2; Chicago, 86 0/0; Central Pacific, 96 0/0; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 18 3/4.

Bulletin des bourses.

PARIS, 1er *octobre*. — Emprunt 1872, 86-60. — Emprunt 1871, 83-40 0/0. — Rente 3 p. c., 52-85 0/0. — Crédit mob. franç., 451-00. — Crédit mob. esp., 500-00. — 5 p. c. Italien, 67-55 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c., 52-90. — Société Générale, 581-00. — Ch. de fer autrich., 760 00. — Ottomans nouv., 328-00. — Ch. de fer lombards, 491 00.— Id. hongrois, 000-00. —Id. Luxembourg, 000-00.—Nord Espagne, 202 1/2. —Transatlantiques, 250 0/0. — Espagne ext., 30 1/4. — 6 p. c. américains, 1882, 106 1/8. — Lots Paris, 1871, 248 0/0. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0.—Banque de France, 4,110. — Banq. franco-hollandaise, 000. — Change sur Londres, 00-00 0/0. — Id. sur Amsterdam, 000 0/0.—Id. sur Hambourg, 000 0/0.—Id. sur Anvers, 0/0 prime. — Banque de Paris, 1,328.

PARIS, 1er *octobre*. — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 97-75; id. à livrer, nov.-déc., 97-75; 4 premiers mois 1873, 99-00 ; 4 mois d'été, 101-00; huile de lin courant mois, 101-00; nov.-décemb., 100-00; 4 premiers mois, 99-75; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 69-25; nov.-déc., 66-25; 4 mois novembre, 65-00.

AMSTERDAM, 1er *octobre*. — Aut. rente pap. mai, 58 13/16.— Id. argent, janv., 63 7/8. — Lots autr. (1860), 568 0/0. — Id. (1864), 156 0/0. — Lots hongr. (1870), 115 1/2 — Consolidés turcs (1865), 50 15/16. — 5/20 bons américains (1882), 97 13/16.—Espagne intér. 25 7/8. — Id. extér (1869), 29 15/16. —Pays-Bas. 2 1/2, 54 15/16. — Ottoman, 147 1/2. — Pérou, 74 3/8. — Portugais, 41 1/16. — Empr. franç. 1872, 78 3/8 — Lots turcs anciens, 82 1/4.—Id. nouveaux, 73 1/2.—Changes : Londres, 12-05 1/2; Paris, 00 0/00; Hambourg, 00 0/00; Francfort, 000 0/0.

LONDRES, 1er *octobre*. — Consol. angl. 92 1/2 à 00 0/0. — 5/20 bons amér. 1882 92 1/2 à 92 3/4. — Chem. de fer Illinois, act. 000 0/0 à 000 0/0.— Id. Erié, act. 38 1/4 à 38 1/2 — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 52 1/8 à 52 1/4. — Id., 1869, 60 5/8 à 60 7/8. — Espagnol, 1869, 30 1/8 à 00 0/0. — 5 p. c. italien, 66 1/4 à 66 3/8. — Chem. de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. —Rotterdam-Anvers, 25 1/2 à 00 0/0. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 17 1/4 à 00 0/0. — Lombards, 19 1/4 à 19 3/8. — 5 p. c. français, 0 1/8 à 0 3/4 — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0/0.—Pérou, 75 5/4 à 00 0/0. — Change : sur Paris, 25-95; sur Hambourg, 13-11 0/0; sur Anvers, 25-72.— Rente française, 00 0/0 à 00 0/0.—Rente autr. argent, 00 0/0 à 00 0/0 ; id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Nouvel emprunt, 1 3/4 à 1 7/8.

LIVERPOOL, 1er *octobre*. — *Cotons*. — Clôture : Marché ferme, sans changement.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 12,000 b., dont 3,000 pour la spéculation et l'exportation.

Importation : 17,000 balles, dont 12,000 b. surats et 5,000 b. du Brésil.

MANCHESTER, 1er *octobre*. — Marché calme, stationnaire.

BERLIN, 1er *octobre*. — Autr. rente pap., 59 5/8. —Id. argent, 64 1/2 — Lots autr., 1860, 94 0/0 — Id. 1864, 91 1/2 — Créd. mob. aut., 202 0/0 — Chem. de fer aut. 198 0/0.—Id. Lombard 126 7/8 — Turcs, 1865, 50 1/2. — 5 p. c. Italiens 65 5/8. — 5/20 bons amér. 1882, 96 3/8.— Actions Banq. centr. anvers., 000 0/0. —Change : Amsterdam 139 1/9 — Paris, 79 1/3. — Londres 6-20 1/4. — Belgique 78 11/12 — Vienne 90 1/4. — Saint-Pétersbourg, 89 1/2

BERLIN, 1er *octobre*. — Seigle, oct.-nov. 52 1/2; avril-mai, 54 1/2 — Froment, octob., 83 1/2 ; avril-mai, 83 0/0. — Huile de colza. oct.-nov., 23 1/2; nov.-déc., 23 5/8; avril-mai, 24 3/8.

FRANCFORT, 1er *octobre*. — Ch. de fer Lombards, 222 3/4. — Autriche, rente argent, janvier, 64 3/4. — Id., papier, mai, 59 3/4. — Lots autrichien (1860), 94 5/8. — Id. (1864), 000 0/0. — Créd. mob. autrich. 354 0/0. — Ch. de fer autric., 347 0/0. — Lots hongrois (1870), 000 0/0.— 5/20 bons américains (1882) 95 3/4. — Change sur Londres, 118 1/8. — Id. sur Paris, 92 3/8 —Id. sur Amsterdam, 98 0/0.—Id. sur Vienne, 107 0/0 — Id. sur Hamb., 87 1/8. — 5 p. c. français 1872, 00 0/0. — Banque bruxelloise, 116 1/2 — Actions. Banq. centr. anvers., 000 0/0. — Banque franco-hollandaise, 000-00.

MADRID, 30 *sept* — Intérieur, 27-40. — Extérieur, 32-95.

Bourses du jour.—Cours d'ouverture DU 1er OCTOBRE.

VIENNE. — Crédit mob. autr., 331-30. — Lots autr. (1860), 102-70.—Id. (1864), 143-50. — Autriche, rente papier, 65-30.—Banque de Bruxelles, 000 0/0.—Napoléons d'or, 8-75 0/0.

COURRIER DES MODES.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 30 septembre.

Les deux nouvelles de la quinzaine sont la maladie des vers à soie et le retour de la moire antique et de la moire française, qui ont été si longtemps éclipsées par le satin! Pour procéder par ordre, nous commencerons par nous attendrir sur le sort de ces malheureux vers à soie qui meurent à la fleur de l'âge sans avoir le temps de donner les précieux produits sans lesquels une élégante ne peut pas vivre! Le gouvernement s'est ému d'une si grande calamité et a envoyé des inspecteurs pour visiter les magnaneries et chercher un remède au mal qui les décime. On dit que la soie va atteindre des prix qui en feront un objet de luxe, inabordable à la bourse de la majorité des femmes. Il faut donc ne pas tarder à faire pour l'hiver les provisions de soie dont on pense avoir besoin. On la trouve encore à des prix très-abordables ; de 5 à 10 francs, on trouve de beaux draps de France et des failles de très-bonne qualité. Les deux couleurs foncées les plus recherchées sont le brun *loutre* et le vert *héron*. Avec ces deux nuances on fait de jolis costumes dont les jupes sont en faille à plusieurs volants plissés avec la tunique et le corsage à basques en cachemire de couleur pareille. Les galons de plumes sont en grande faveur. On les emploie surtout sur la faille noire, avec une dentelle faisant volant au bas du galon. — Madame de M... a commandé un costume en gros grain maron avec une ceinture de velours pareil et du velours en revers aux basques et, comme doublure de la tête, des volants plissés à gros plis doubles. On fait le même genre de robe en faille noire avec ceinture, revers et doublure de satin rose. Mlle L... en a choisi une du même genre en poult de soie gris-argent garni de moire antique bleue pour faire ses visites de noce.

Le retour de la moire antique va être salué par bien des femmes qui en ont conservé de belles robes qu'elles n'osaient plus porter et qui vont les reprendre avec le plus vif plaisir.

Cette riche étoffe fait des toilettes très-habillées et par cela même se conserve plus que d'autres tissus. On ne les emploie pas souvent en costume, excepté les moires grisailles; on les fait généralement à traînes ou à demi-traînes et on les garnit en velours.

La vicomtesse de R..., surnommée par le marquis de la R..., *la Reine des chiffons*, la vicomtesse de R..., disons-nous, porte une robe de moire antique gris rose glacé de blanc, à longue traîne. La jupe est garnie de quilles de velours maron, les basques de même et le corsage ouvre sur un gilet de velours maron à boutons ronds de nacre rosée. La vicomtesse de R... a trouvé cette robe si jolie, qu'elle en a commandé une pareille en moire noire garnie de satin bleu.

La belle et excentrique princesse W. en a une noire garnie de velours rouge. La couleur à la mode avec le vert héron et le maron loutre, est le *claret* qui est le *rubis* d'autrefois.

Cette nuance claret est surtout jolie en satin et en velours. Tout le Paris élégant se rappelle encore les fameuses toilettes *rubis* de la belle comtesse de Q...

Cette année on les voit revenir et la duchesse de M. porte pour la chasse un costume Louis XIII en velours Claret avec le petit chapeau orné d'une longue plume blanche qui tombe sur les épaules. La duchesse de F. porte le même costume en velours vert, et la comtesse de B. en velours noir. Le velours anglais est très-recherché pour la chasse et pour les costumes du matin. Il se conserve bien à la pluie, ce qui est une qualité précieuse pour des toilettes qui sont appelées à braver tous les temps.

Pour la chasse on préfère les jupes de velours, mais pour l'ordinaire on aime mieux les jupes de faille qui sont moins lourdes. Mme C. porte souvent des jupes de faille à volants avec des tuniques, des corsages à basques et des petits paletots courts en drap gris clair, blanc ou noisette garnis de velours noir, de franges de chenille ou de fourrures en bandes ou en franges. Ce genre de costume est excessivement distingué.

Au mariage de M. Léon de R... avec Mlle de V..., on a remarqué la toilette de Mme Anatole de V... et celle de sa belle-sœur, Mme Léon de M.V. La première portait une longue robe de poult de soie bleu turquoise, avec une casaque en grenadine de soie maïs à larges raies satinées. Cette casaque très-ample était relevée à gros plis et toute garnie d'une belle guipure russe maïs. Le chapeau était en paille, garni de raisins noirs et de roses. Mme Léon de M.V. avait un costume de belle soie bleu turquoise, très-ample, très-bouffant, très-bien relevé et un chapeau bleu et blanc avec une longue plume du même bleu que la robe.

A la première représentation des *Enfants* à la Comédie française, il n'y avait absolument que des robes montantes ; une des plus jolies était en moire française gris argent garnie de bleu et ouverte sur un gilet bleu. Une autre était en taffetas mauve garnie de guipure russe en soie blanche formant le gilet et entourant les basques postillon.

Mme de M... était en jupe bleue à trois volants plissés avec une casaque en algérienne à larges raies de satin blanc garnies d'un haut effilé blanc mousseux. Une autre élégante toilette était une robe princesse en faille maïs garnie de velours bleu posé en quilles sur la jupe et en larges biais par devant et aux manches. Lors même que les matinées et les soirées sont déjà très-fraîches, le milieu du jour est encore assez chaud pour que l'on puisse finir les robes d'été; aussi voit-on beaucoup de casaques de foulard écru sur des jupes de soie marron, violette ou bleue. On porte encore des casaques de grenadines doublées ou d'algériennes écrues, grises ou noires.

Une forme de chapeaux très-adoptée dans ce moment est celle dite *à la Colin*. Elle forme un diadème ou plutôt une auréole de velours sur le front et elle se termine par une longue plume qui tombe sur les épaules. On revoit beaucoup de plumes nouées, ce que l'on appelait *des saules* autrefois. Les étoffes *écossaises* reviennent à la mode. On les voit en popeline, en satin, en tartan et en *tissu russe*, très-épais, très-chaud et tout à fait convenable pour des peignoirs d'automne; on les double de fine flanelle et ils sont aussi chauds que de la fourrure. — La passementerie se voit beaucoup sur les robes riches; on la pose en aiguillettes, en bord de basques, en encadrement de gilet, en brandebourgs, et on l'orne souvent de jai. On voit beaucoup de dentelles brodées de jai. Les fourrures seront la grande fureur de cet hiver. On en doublera les pardessus et on les posera en bandes plus ou moins larges tout autour des corsages, des tuniques et des chapeaux qui seront assortis aux toilettes du matin.

On gardera le grèbe, l'hermine et le cygne pour les robes du soir ou de visites habillées et l'on posera la martre, le skungs, le renard bleu et le vison sur les robes pour la sortie à pied.

La baronne de T... vient d'envoyer à Lima une caisse contenant les modes les plus élégantes pour une charmante jeune fille qui se marie là-bas après avoir brillé plusieurs hivers à Paris. Elle a prié son amie, Mme de T..., de lui envoyer une partie de son trousseau, et la baronne s'en est acquittée avec le goût exquis qu'on lui connaît. La robe de mariée est en satin blanc avec une tunique en point d'Angleterre relevée par des traînes de boutons d'oranger.

Les boutons du corsage, les boucles d'oreilles et la broche étaient en perles fines montées en émail vert et imitant, à s'y méprendre, des boutons d'oranger. Une autre toilette était en moire française rose toute couverte de volants de tulle blanc à effilés mousseux blancs. Une troisième en moire antique vert héron à corsage montant ouvrant sur un gilet en velours pareil; la jupe était unie et à longue traîne. Un costume très-élégant était en velours marron avec la première jupe en satin marron doré à volants de velours, et la tunique, le corsage et le paletot court en velours marron garni de biais de satin parail à la jupe. Une robe du soir était en faille bleue avec une tunique très-bouffante en tulle bleu toute piquée de boutons de roses mousseuses. Une autre robe de bal était en faille blanche à jupe bouillonnée avec une tunique capitonnée de fleurs de géraniums en velours rouge et rose. Une dernière toilette de bal était en moire maïs à volants d'Angleterre relevés en tablier par des touffes de pensées en velours de toutes couleurs. Chacune de ces robes avait une coiffure assortie.

Il y avait aussi quatre peignoirs, deux de forme Watteau à casaques et deux de forme princesse. Les deux premiers étaient en étoffe à fleurs en soie ancienne et les deux autres en étoffe d'Orient rayée. Les vieilles étoffes à fleurs sont très-recherchées et on les refait avec une telle perfection qu'on les croirait venues directement de la cour de Louis XV.

Les trois imitations les mieux réussies sont une brocatelle blanche à fleurs variées reliées entre elles par des rubans de satin bleu ; un poult de soie antique vert d'eau avec des bouquets de fraises, et enfin un satin bleu de ciel avec des bouquets de roses en relief unis entre eux par des nœuds de satin blanc et de dentelle brochés avec une telle perfection qu'on les croirait *posés* sur l'étoffe.

Ces robes se font à corsages Louis XV garnis de point d'Alençon et les jupes très-longues et très-amples, relevées en panier ou en tablier, sur des jupes de satin uni, par des agrafes de pierreries. Avec ces toilettes, il faut la coiffure poudrée ou tout au moins les cheveux très-relevés et ornés d'une aigrette ; il faut enfin se rapprocher autant que possible de la reine Marie-Antoinette dans le beau portrait de Mme Le brun.

La forme des pardessus que l'on portera cet hiver n'est pas encore tout à fait définie. Ceux qui seront doublés de fourrure seront très-amples, à larges manches et plus longs que ceux de l'année dernière. On dit que ceux en velours doublé de satin et bordé de dentelles, de jai ou de bandes de fourrure seront plus ajustés et moins longs que les autres. Pour le moment on porte beaucoup de corsages en velours sans manches. Ils se font à basques postillon et se portent pour sortir. C'est moins chaud et moins lourd à l'œil que les paletots. — La vicomtesse de R... en porte un noir sur un costume en faille noire garni de chantilly et de galons de plumes frisées; Mme de F... en a un marron sur un costume en gros'grain marin orné de velours pareil, et la marquise de J..., un violet sur un costume en faille violette tout garni de guipure russe blanche posée à plat. Il faut que ces corsages aillent très-bien des entournures, afin qu'il n'y ait pas d'intervalle autour des manches. Il faut les essayer et les corriger sur le corsage avec lequel ils doivent être portés. Ce genre de toilette est très-distingué et fort bien assorti à la saison exceptionnellement froide pour l'époque de l'année.

On s'occupe beaucoup des costumes d'enfants pour l'hiver. Les plus jolis paletots pour les petites filles sont en drap noisette ou en gros croisé anglais blanc. On les garnit de franges ou de velours.

Les paletots en velours noir se garnissent généralement d'une mince bande de skungs, d'hermine, de grèbe ou d'astrakan. Les petites filles portent beaucoup d'écossais.

On trouve de jolies popelinettes bleues et vertes pour 1 fr. 25 c. ; elles font des costumes très-coquets et pas chers. — On leur fera porter plus tard beaucoup de costumes en peluches bleues, violettes ou mordorées. On ne leur met aucune garniture qu'un gros liséré de satin pareil. On fait les toques en velours assortis au costume avec une aigrette ou une aile de lophophore.

Pour les petits garçons, on adopte souvent les costumes marins ou écossais. Le costume marin se fait de préférence en drap bleu à galons blancs ou en drap marron à galons noirs; le costume écossais se fait en velours noir avec l'écharpe de soie écossaise. On dit que l'on rentrera à Paris plus tard encore que les autres hivers; aussi les châtelaines ont-elles emporté beaucoup d'ouvrages pour charmer les longues soirées d'hiver. Les préférés sont les carrés de filet imitant les plus belles dentelles anciennes; les ronds au crochet en fil dentelle dont on fait, en les réunissant, des volants et des tapis de lit qui rappellent les plus beaux points de Venise ; les applications de soie sur maroquin, pour petits ouvrages, et de satin ou velours sur maroquin pour des meubles de salle à manger ou de fumoir, et enfin des tapisseries sous toutes les formes, coussins, écrans, chaises, fumeuses, meubles complets, bandes pour rideaux, lambrequins pour tables ou cheminées et surtout des ornements d'église des dessins les plus riches et les plus nouveaux.

Plusieurs de ces dames ont pris vis-à-vis d'elles-mêmes l'engagement de finir tel grand ouvrage avant un jour fixé et elles le tiendront comme les femmes savent tenir tout ce qu'on ne leur impose pas!

COMTESSE DE MARLY.

TRIBUNAUX.

La cour d'appel de Bruxelles, chambre des mises en accusation (chambre des vacations), a renvoyé devant les assises d'Anvers, du chef de vols qualifiés les nommés Jean-Félix Braedt, âgé de 24 ans, journalier, né et domicilié à Anvers, et Edouard Van de Wal, âgé de 21 ans, âgé de 21 ans, également journalier, né à Borgerhout, sans domicile.

Etat civil de Bruxelles.

MARIAGES du 30. — Judels, lapidaire, à Anvers, et Kruit, à Saint-Josse-ten-Noode. — Redant, forgeron, à Saint-Josse-ten-Noode, et Hombroeckx, journalière, rue de la Blanchisserie. — Michotte, agent de police, impasse Pérignon, et Ductus, femme de chambre, place des Martyrs. — Raymakers, tailleur, rue Vésale, et Vandewalle, cuisinière, id. — Beersmans, menuisier, rue du Miroir, et Wittevronghel, couturière, id. — Waterkeyn, coupeur de tabac, à Saint-Josse-ten-Noode, et Joman, dentellière, à Bruxelles impasse du Laurier. — Voets, menuisier, rue de la Philanthropie, et Vandenbroeck, journalière, impasse Robie. — Servais, peintre, impasse Devleeshouwer, et Watthée, pelletière, rue de la Putterie. — Jacob, tailleur, rue Nuit-et-Jour, et D'Haenens, journalière, id. — Nau, employé, impasse Porte-d'Eau, et Rossi, lingère, rue Marché-au-Fromage. — Demoor, agent de police, rue Haute, et Hertlein, femme de chambre, rue Montoyer. — Vandewyngaard, menuisier, rue des Armuriers, et Vanoeybruggen, servante, rue Neuve. — Tilemart, dégraisseur, rue des Ménages, et Baur, tailleuse, id. — Bockourt, cordonnier, cité Vanderkelen, et Bonnewyn, pentellière, id.

DÉCÈS, *déclarations des* 29 *et* 30. — Silverberg, 73 ans, épouse Silverberg, ébéniste, rue de la Prévôté. — Jacob, rentier, 56 ans, époux Lesaffre, boulevard du Midi. — Vanderveken, dentellière, 72 ans, veuve Wynants, imp. des Clous. — Reynders, 72 ans, époux Verdoot, rue du Canal. — Lautens, 81 ans, veuve Deschoemaeker et Schandene, rue du Canal.— Samyn, négociante, veuve Vanboterdael, rue de la Fourche. — Vandenbranden, agent d'affaires, 59 ans, ép. Reinhard, rue de Schaerbeck. — Leplang, agent de police, 31 ans, époux Verbruggen, rue aux Laines. — Husdent, 68 ans, veuve Renard, rue Haute. — Cancelier, 87 ans, id. — Debudt, 48 ans, épouse De Ceukeleire, rue Belliard. — Roch, couturière, 23 ans, impasse Robie. — Leflot, 56 ans, épouse Bourgeois, rue Vanderhagen. — Fericot, employé, 47 ans, rue Philippe-de-Champagne. — Capoen, lingère, 18 ans, rue Pachéco. — Spillebaut, 40 ans, épouse Vinck, rue Haute. — Eekeman, 15 ans, rue Pachéco. — Hoeterinckx, 47 ans, id. — Vanbuggenhout, 34 ans, épouse Jadin, impasse Ronsmans. — Vanderseypen, 66 ans, veuf Peeters, rue du Marché-aux-Charbons. — Debecker, 37 ans, veuve Robyn, rue de Flandre. — Quatorze enfants au-dessous de 7 ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

AUBEL, 30 *septembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment, l'hectolitre, fr. 26-50, baisse 0-25; seigle, 15-25, hausse 0-25 ; féverolles, 16-00, hausse 0-00; avoine, 8-00, hausse 0-00. orge, 13-00, hausse 0-00; pom. de terre, les 100 kil. 0-00, hausse 0-00; beurre, le demi-kil., 1-58, hausse 0-15.

COURTRAI, 30 *septembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment, l'hect., fr. 23-67 à 26-34; seigle, fr. 13-34 à 14-66. — Huile de colza, la toune de 48 lots, fr. 88-25 à 88-00 ; id. de lin, fr. 88-00 à 00-00. —Tourteaux de colza, les 100 kil., fr. 18-50 à 18-25; id. de lin, 24-00 à 29-00.

NINOVE, 1er *octobre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, 100 les kil., fr. 32-00 à 33-00 ; seigle, 18-00 à 19-00; avoine 14-00 à 15-00; graine de colza, 00 00 à 00-00; pommes de terre, 7-00 à 7-50; beurre, le demi-kilog., 1-50 à 1-60.

TERMONDE, 30 *septembre*.—(Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Beurre, par 3 kil., fr. 9-00 à 9-36; œufs, par quarteron, 2-27 à 2-54; pommes de terre, les 100 kilog, 6-50 à 85-0.

Voici les cours de la bourse :

Huile de lin, par 100 kil., fr. 88-50 à 89-00; id. de chanvre, par 100 kil., fr. 00-00 à 00-00; id. indigène, fr. 00-00 à 00-00; id. de colza, fr. 89-00 à 89-50; id. de navette, fr. 00-00 à 00-00; id. de coton épurée, par 100 kil., fr. 00-00 à 00-00; id. décol., fr. 85-00 à 00-00. — Tourteaux de lin, par 100 kilog., fr. 22-00 à 23-00; de navette, fr. 14-00 à 15-00; idem de chanvre, par 100 kil., fr. 00-00 à 00-00; id. de colza, fr. 17-00 à 17-50. — Graine de lin de la mer Noire, par 100 kilog., fr. 39-50 à 40-50; id. de la Baltique, par 100 kilog., fr. 31-00 à 38-00; id. indigène, fr. 30-00 à 37-00; id. de chanvre, par 100 kilog., fr. 00-00 à 00-00; id. de colza, fr. 39-00 à 42-00. — Froment, fr. 00-00 à 00-00; seigle, fr. 00-00 à 00-00.

COMMERCE D'ANVERS. — 1er *octobre*

Cuirs. — On a vendu aujourd'hui les quantités suivantes :

Cuirs secs.

St. *Kepler*. 100 B.-A. mat., b/fs, 16 l., 150.
» *Nenton*. 500 » » 33/40 l. esp., 157 1/2,
» *Donati*. 981 » v/s, 11/15, 160.

Cuirs salés.

Marina. 180 B.-A., mat., b/fs, 29 1/2, fr. 85.
Rocca. 335 » » v/s, 22, fr. 85.
St.-Donati. 191 » v/s, 23, fr. 87 1/2.

Cornes.

Due Manin. 21,420 Gualeguay, 43/44 k., fr. 46.
Marin Madre. 13,786 B.-Ayres, 36/37 k., fr. 39.
15,800 » 38/39 k., fr. 31.
Florina. 18,900 » 39/40 k., fr. 41 1/2.

Cafés. — Marché fermement tenu sans affaires de premières mains.

Laines. — Marché soutenu. On a vendu aujourd'hui 125 balles laine en suint de la Plata.

Saindoux. — Marché soutenu. Il s'est fait 100 tierçons Wilcox de fl. 25 1/8 à 26 1/4 ent. par 50 kilos.

Salaisons. — Marché sans changement, sans affaires importantes. Environ 300 caisses ont trouvé placement dans les prix de fr. 103 à 104, entrepôt, pour long middles disp., et de fr. 109 à 110, entrep., pour short middles, disp., par 100 kilos.

Cotons. — On nous fait connaître la vente de 185 b. Louisiane disp. à fr. 120 par 50 kilos et d'un lot de 75 balles Savannah à prix non cités.

Riz. — Marché fermement tenu. Nous connaissons la vente de 600 balles riz Nécransie.

Sucres bruts indigènes. — On cote :

Sucre à 88 degrés, disponible.... fr. 00 00 à 00 00
— — sur septembre. fr. 00 00 à 00 00
— — 4 mois d'oct. fr. 63 50 à 00 00

Céréales. — Les affaires en froment ont été très-limitées. Il s'est écoulé de petites parties Polish de fr. 33 1/2 à 34 1/2; Sandomirca de 34 1/2 à 34 3/4; danois de 36 3/4 à 37 3/4 par 100 kilos.

Le seigle français nouveau a été payé fr. 19 1/4 entrepôt, et le vieux d'Odessa 18 consommation.

Pour l'orge du Danube disponible on a payé de 18 à 18 1/4 et pour nouvelle orge d'Odessa sous vapeur, fr. 19.

Les avoines restent fermement tenues sans affaires importantes.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc.....	50 — à 51 —	51 — à — —
Courant..........	50 — à 51 —	51 — à — —
Novembre..........	51 1/2 à 52 —	52 — à — —
Décembre..........	51 1/2 à 52 —	52 — à — —
Trois derniers mois..	51 — à — —	51 1/2 à — —

Marché en hausse.

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

LONDRES, 30 *septembre*. — *Céréales*. — La température est un peu moins froide, mais tout aussi incertaine que durant la dernière quinzaine; les récoltes attardées se font dans de mauvaises conditions, aussi le ton du marché est-il ferme pour les grains de bonne qualité.

Blé. — Mark-Lane était calme aujourd'hui. L'approvisionnement en blé indigène n'était pas considérable et celui des blés étrangers était modéré. La demande manquait d'activité et les blés roux, comme les blancs, réalisaient les prix du dernier cours.

Orge. — Le marché était assez bien pourvu en orge. Quoique la demande ne fût pas très-vive les prix se sont fermement maintenus. La nouvelle orge anglaise de bonne qualité valait de 46 à 48 sh. le quarter.

Avoine. — L'avoine était peu recherchée et se vendait au prix des derniers cours.

Maïs. — Le maïs était calme, mais ferme.

La *féverole* et les *pois* réalisaient les prix de la semaine passée.

Farine. — Marché ferme à la hausse.

STETTIN, 30 *septembre*. — Froment en hausse sept. 91 ; sept.-oct. 84. — Seigle calme ; sept.-oct., 52; nov. 52.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses.*

BORDEAUX, 30 *septembre* — *Spiritueux* : 3/6 Languedoc (86 degrés) fr. 72 00; de betterave (90 degrés, fr. 64-00.

HAVRE, 30 *septembre*. — La semaine s'ouvre avec une petite demande assez suivie pour les *cotons* et des prix soutenus, la consommation opérant un peu plus rondement pour ses besoins. En disponible, le très-ordinaire vaut fr. 125; le bas dito, fr. 112 à 114, et le très-ordinaire Georgie, fr. 119.

A livrer l'on a traité 100 b. New-Orleans, low middling, attendues par *L.-L. Sturgess*, à fr. 121.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures vont, en somme, à 902 b., y compris ces 100 b. à livrer. Il a dû se faire, en outre, 150 b. New-Orleans, fully low middling, par *Freeman Clark*, à fr. 122 ; mais cette dernière affaire n'est pas cotée.

A terme, les cours, qui étaient très-fermes ce matin, semblaient vouloir plutôt se détendre, cette après-midi, les avis qui viennent de Liverpool paraissant plus froids. Le low middling New-Orleans est côté fr. 122 sur octobre, fr. 119 à 118-50 sur novembre et décembre, fr. 118-50 sur les trois derniers mois de cette année, et aussi fr. 118-50 sur les trois premiers mois de l'année prochaine.

Les *cafés* sont retombés dans le calme, malgré de meilleurs avis des principaux marchés d'Europe, nos commissionnaires n'osant pas encore rentrer franchement dans le marché. Nous n'avons eu à noter, ce matin, que quelques petits lots, soit : 121 sacs Haïti, à fr. 87-50 les 50 kil. ent.; 109 sacs Gonaïves, de fr. 90 à 91; 50 sacs Rio, à fr. 87, et 50 sacs Rio, lavé, à fr. 98-25.

En *cuirs*, nous avons encore eu à noter, ce matin, un bloc important, soit environ 10,000 Valparaiso, salés secs, à livrer : les bœufs, à fr. 100 les 50 kilog., et les vaches, à fr. 112, prix qui marquent une bonne tenue sur les précédents achats. — Il s'est traité, en outre dans les autres provenances, 1,274 Montevideo secs, bœufs et vaches, à 133-50, et 614 do salés verts, saladeros bœufs, à 87-50.

Dans les *peaux*, on a cité également la vente de 500 chevaux Buenos-Ayres salés verts, ex-*Re-Galantuomo*, à fr. 71-50 les 50 kil.; plus 1,700 vachettes Calcutta, 4e classe, à fr. 75 do.

Les suifs, qui restent bien tenus, ont encore eu le placement de 8 pipes 107 demi-pipes Montevideo saladeros, bœufs, dans le port, à fr. 56-50 les 50 kilos, et de 4 pipes 93 demi-pipes Plata, de mouton, à fr. 55-37 1/2.

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (7 h. 1/2). — Mercredi, 2, *Violetta*, opéra en 4 actes.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0/0). — Mercredi, 2, *les Cloches du soir*, com. en 1 acte ; *Fernande*, com. en 4 actes.

THÉATRE ROYAL DU PARC (0 h. 0/0). — Mercredi, 2, relâche.

Jeudi, 3, reprise des représentations de M. Brasseur: *le Plus heureux des trois*, com. en 3 actes ; *l'Escapade du mari*, v. en 1 acte.

ALHAMBRA NATIONAL (7 h. 1/2). — Tous les soirs, *les Petites Danaïdes*, pièce fantastique en 10 tableaux ; deux grands ballets nouveaux ; *Quicksilverdick vif-argent*, pantomime anglaise jouée par la troupe Evans.

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (7 h. 1/4). — Mercredi, 2, *les Brigands*, op. bouffe en 3 actes ; *une Fille terrible*, v. en 1 acte.

THÉATRE MOLIÈRE (7 h. 1/4). — Mercredi, 2, *la Tentation*, com. en 5 actes et 6 tableaux.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Spectacle-concert des Bouffes-Bruxellois — Tous les soirs, opéras-comiques, opérettes et chansonnettes, ouvertures et fantaisies. — Représentation de M. Jean Knosing Piétro, célèbre gymnaste, et du jeune Charles Thelsey.

JARDIN ZOOLOGIQUE (Quartier-Léopold). — Les dimanches et jeudis, à sept heures du soir, concerts d'harmonie militaire.

Pendant les concerts l'aquarium sera éclairé au gaz Entrée au jardin, 1 fr.; aquarium, 50 c. (Omnibus américain.)

GRANDS MAGASINS
DU LOUVRE
EXPOSITION SPÉCIALE
DE
TAPIS
ET
ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

OEuvres nouvelles de l'auteur de : Fraise au Champagne! *Pozza d'Amore*, valse; *Cœur d'Artichaut!* polka.

L'ÉVÉNEMENT D'AUJOURD'HUI
Est l'Inauguration Officielle
DES MAGASINS DE
PYGMALION
VÉRITABLE SOLENNITÉ COMMERCIALE
annoncée depuis plusieurs jours
dans tous les journaux

L'OUVERTURE & L'EXPOSITION
auront lieu dès neuf *heures du matin*

Afin d'éviter l'encombrement, des employés spéciaux se tiendront à chaque entrée, RUE DE RIVOLI, RUE SAINT-DENIS ET BOULEVARD SÉBASTOPOL, pour accompagner les visiteurs, aux nombreux comptoirs, dans les vastes galeries nouvelles, où sont accumulées, avec une profusion et une variété sans égale,

LES PLUS RICHES ET LES PLUS JOLIES
NOUVEAUTÉS EN TOUS GENRES
Après avoir VU et COMPARÉ
le client aura la preuve
QU'AUJOURD'HUI PYGMALION
est la *première* et la *plus sérieuse*
MAISON DE NOUVEAUTÉS
de TOUT PARIS.

PYGMALION invite de nouveau les Dames à consulter le PROGRAMME DE L'EXPOSITION publié dans notre numéro du 28 septembre.

S. M. Pedro II, empereur du Brésil, a daigné honoré du titre de fournisseur *d'Eau de Cologne* de sa maison impériale le sieur JEAN-MARIE FARINA, place Juliers, nº 4, à Cologne s/R., le plus ancien distillateur de la véritable *Eau de Cologne*, fournisseur breveté de plusieurs cours impériales et royales et possesseur des prix-médailles des expositions de toutes les nations, à Londres, 1851 ; New-York, 1853; Londres, 1862; Oporto, 1865, et Cordoba, 1871.

SPA (BELGIQUE) — SAISON DES EAUX 1872

(DERNIÈRE ANNÉE DE L'EXPLOITATION DES JEUX)

La saison commence le 1er mai et finira le 31 octobre. — Pendant la saison, Bals ou Soirées dansantes dans les beaux Salons de la *REDOUTE*, Musique deux fois par jour, Spectacles, Fêtes et Concerts champêtres, Illumination de promenade, *Courses de Chevaux*. Convois de chemin de fer plusieurs fois par jour pour toutes les directions.

SAISON D'HIVER A HOMBOURG

PRÈS FRANCFORT-SUR-MEIN.

La **Saison d'Hiver** à **Hombourg** commence le **1er Octobre** et finira le **31 Décembre.**

Le **CASINO** renferme une vaste et immense Galerie, bien fermée, admirablement chauffée, exposée au midi et servant de promenade **d'Hiver.**

Pendant la **Saison d'Hiver,** les **Bals,** les **Fêtes** et les **Concerts** se succèdent sans interruption.

Orchestre d'élite.

Grand Café sur le modèle des premiers etablissements de Paris, contenant plusieurs billards. — **Restaurant** tenu par CHEVET.

La **Roulette** se joue avec **un seul zéro** et le **Trente et Quarante** avec **demi-refait.**

Chasse à tir en plaine et en forêt sur une étendue de vingt mille hectares; gros et petit gibier.

Hôtels, Villas et **Appartements meublés** à des prix modérés.

Station télégraphique.

On se rend de **Paris** à **Hombourg** en 17 heures.

LE JOURNAL OFFICIEL
DE LA
COMMUNE DE PARIS.

SEULE COLLECTION ORIGINALE ET COMPLÈTE DU 20 MARS AU 24 MAI 1871.

Prix : QUINZE FRANCS au lieu de CENT FRANCS.

Pour les provinces belges et les pays étrangers, PORT EN SUS.)

Tout abonné de l'*Indépendance belge* peut faire retirer dans nos bureaux, au prix de QUINZE FRANCS ci-dessus mentionné, cette collection unique présentant un égal intérêt au triple point de vue politique, historique et bibliographique. PORT EN SUS pour les provinces et l'étranger.

L'EXPÉDITION D'ANNONCES
(OFFICE DE PUBLICITÉ)
HAASENSTEIN ET VOGLER,
à FRANCFORT-SUR-MEIN,

Et ses succursales, *sous la même raison sociale :* à Bâle, Berlin, Breslau, Chemnitz, Cologne, Dresde, Erfurt, Genève, Hambourg, Lausanne, Leipzig, Lubeck, Metz, Munich, Nuremberg, Prague, Stuttgart, Saint-Gall, Vienne, Zurich,

Sont chargées exclusivement de recevoir, pour *l'Indépendance belge*, toutes les insertions : articles, réclames et annonces, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse, aux conditions ordinaires du tarif, sans autres frais.

Elles soignent également la traduction, l'envoi des numéros justificatifs, et l'encaissement des frais pour les insertions faites.

Elles se chargent aussi de *l'insertion des annonces* dans toutes les feuilles des États de l'empire allemand et des pays étrangers *aux prix originaux*, sans frais supplémentaires. Discrétion absolue.

N. B. — Il suffit de l'envoi d'une seule copie pour les divers journaux dans lesquels on désire faire des insertions.

SOCIÉTÉ DES BATEAUX A VAPEUR DE HULL

NAVIGATION RÉGULIÈRE ENTRE

ANVERS ET HULL

Par les magnifiques bateaux à vapeur de 1re classe FALCON, capitaine *Bee;* TIGER, capitaine *Lidermors;* PRINCE, capitaine *Roach,*

Partant d'ANVERS tous les *mercredis* à 11 heures du matin,

et de HULL tous les *samedis* après 6 heures du soir.

PRIX DES PLACES :

1re chambre.................. 15 sh.
2e chambre.................. 10 sh.
BILLETS D'ALLER & RETOUR (valable pendant un mois).
1re chambre.............. 22 sh. 6 d.

Cette route est la moins coûteuse et la plus courte pour se rendre dans les importants districts du Yorkshire et du Lancashire et dans toutes les principales parties de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande.

S'adresser pour tous les renseignements à MM. BROWNLOW LUMSDEN et Ce; SANDEPAOM THOMPSON, à *Hull;* VANDEN BERGH fils, à *Anvers;* SAMUEL YATES, Montagne de la Cour, à *Bruxelles.*

CARREAUX EN CIMENT

Portland comprimé.

Concurrence impossible pour le bas prix, la beauté et l'usage. La plus ancienne maison de Bruxelles établie à Molenbeek-St-Jean, r. Ribeaucourt, 126 et 128.

A BOSSUET, successeur de A. Cruls et Ce. 1077

VÉRITABLE REMÈDE LE ROY

du Docteur **SIGNORET**, seul Successeur,

rue de Seine, 51, PARIS.

Prix : 6 fr.

PHARMACIE COTTIN

ATIF LE ROY
L'ORDONNANCE
R SIGNORET

entiel.

signature.

Les VOMITIFS et PURGATIFS LE ROY si connus pour la Guérison des maladies causées par l'altération des Humeurs, sont d'une administration facile, et avec de la persévérance dans le traitement (indiqué par la notice) on est sûr d'arriver à une guérison certaine.

Mais, à cause des falsifications, exiger du véritable LE ROY, dont l'Étiquette guillochée, imprimée noir sur fond jaune, porte LA SIGNATURE LE ROY et la mienne, et mon nom SIGNORET *dans la pâte même du papier*, et sur le bouchon, une étiquette jaune, avec NOTRE TIMBRE SIGNORET-PARIS rouge sur fond noir.

Signoret

Dépôt **à Bruxelles** chez DELACRE, pharmacien

SOCIÉTÉ ANONYME

du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse

MM. les porteurs d'obligations de l'emprunt de 5 millions, 4 p. c. garanti par le gouvernement, sont prévenus qu'ils peuvent déposer, contre reçu, les talons pour l'obtention de nouvelles feuilles de coupons, à Londres, dans les bureaux de la Société, Moorgate street, 61, et à Bruxelles, au siége de la Société, rue Belliard, 88.

La remise des feuilles de coupons se fera un mois après le dépôt des talons. 3412

AVIS.

La Municipalité de la ville de Jassy.

Conformément à la décision du conseil municipal du 2/14 septembre, il est porté à la connaissance générale des intéressés que l'adjudication définitive et l'examen des soumissions de la

Concession de l'éclairage de la ville de Jassy,

qui devait avoir lieu le 2/14 septembre, est remise au 12/14 octobre prochain.

Tous ceux qui veulent prendre part à cette adjudication sont priés de se trouver

le 12/24 octobre prochain,

à midi précis, dans la salle des séances de cet hôtel de ville, munis de soumissions et de garantie, suivant les conditions d'adjudication annexées aux conditions de concession que toute personne qui en fera la demande au soussigné recevra immédiatement.

Jassy (Roumanie), le 5/17 septembre 1872.

Le Primar de la ville de Jassy,
N. Gane.

3410

BIÈRES ANGLAISES
DE LA BRASSERIE BASS & Ce.

BURTON, PALE ALE, bières hygiéniques tortifiantes et digestives. — **STOUT** (extra), bière tonique et fortifiante, la grande bouteille par 12nes, 10 à 11 fr., et en fûts anglais de 80 litres, 50 à 55 fr.

Adresse : **Horton's Prince of Wales,** rue Villa-Hermosa, 8, à Bruxelles.

N. B. Remise pour six douzaines de bouteilles.

Une DEMOISELLE sans parents, assez instruite, d'une position indépendante, désire se placer comme dame de compagnie dans une famille aisée et de bonne société. Elle tient plus aux égards qu'aux appointements.

S'adr par lettres affranchies sous les init. V. E. à *Muller frères, libraires,* à *Maestricht.* 3290

IMPORTATION directe. **VINS** d'Espagne et de Portugal. Mson J. Gérard. Ostende, 1, r. du Midi. Arobes de 23 bout. Tinto, fr. 29; Porto, fr 36; Moscatel, Pajarete, Malaga, Malvoisie, Xérès, Alicante, Madère, de fr. 41 à fr. 42-50. Bruxelles, 36, r. de Spa. Envoi à l'étranger contre remboursement.

A LOUER *Appartement* garni, rue aux Choux, 36, près la place des Martyrs.

A louer près de Bruxelles très belle CAMPAGNE, richement et très-confortablement meublée; convenable pour une grande famille. S'adr, 2, r. Neuve Ste-Gudule. 3419

On demande pour deux enfants de 6 et 9 ans une DAME, de préférce Française ou Suisse française, comme

GOUVERNANTE.

Les conditions sont acceptables. Elle aura à enseigner les langues modernes et la musique. S'adr franco, avec indication des prétentions pécuniaires, sous chiffre T. 5487, à l'expédition d'annonces de *M. Rudolf Mosse,* à *Francfort s/M.*

A LOUER charmant petit HOTEL, richement et très-confortablemnt meublé, 90, rue Joseph II. S'adr, 10, rue du Bois-Sauvage. 3420

A LOUER bel Appartement au premier, rue Verte, 69. Maison tranquille, avec jardin.)

A. PALLONES,
Professeur d'italien d'espagnol et de portugais,
Ixelles, rue Caroly, 32.

NOUVELLES MÉLODIES
DE
CH. GOUNOD.

MA BELLE AMIE EST MORTE.
LE PAYS BIENHEUREUX.
HEUREUX SERA LE JOUR.
LA FAUVETTE.
The Worker (L'OUVRIER).
O happy home (Ô HEUREUSE DEMEURE).
BIONDINA.
MIGNONNE, VOICI L'AVRIL
Little Celandine (Duetto).
The Message of the Breeze (Duetto)
LE MESSAGE DE LA BRISE,
etc., etc., etc.

Goddard et Co, éditeurs, 4, Argyll Place, Regent street, Londres.

Correspondents « *The Choir,* » 4 Crane Court. Heat St E. C. London.

Un JEUNE HOMME marié, d'origine suisse et demeurant à Bruxelles, qui a travaillé pendant plusieurs années dans des maisons de soieries et se trouve parfaitement au courant de cette branche, désire se placer dans une maison de Bruxelles.

Pouvant disposer d'une somme de fr. 50,000, il entrerait de préférence dans une maison où il serait intéressé au bout de quelque temps.

Adresser les offres M, 2, rue Marie-Thérèse, 85.

THE GRAPHIC.

Le MEILLEUR et le PLUS BEAU des journaux illustrés. Toutes GRAVURES INÉDITES. Publié à Londres tous les samedis; se vend chez tous les libraires et dans les princip. stations de chem. de fer en Europe.

MAISON
BOTOT
(*SES CINQ PRODUITS*)

VÉRITABLE
EAU DE BOTOT
Seul et unique dentifrice

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

L'EAU DE BOTOT est le plus efficace des dentifrices. En gargarisme elle est un préservatif puissant contre les *angines* et les *maux de gorge;* elle facilite la dentition chez les enfants.

POUDRE DENTIFRICE
AU QUINQUINA

Ce précieux dentifrice, employé avec l'Eau de Botot, constitue pour le raffermissement des *gencives* et la *blancheur des dents* la préparation la plus saine.

EAU DE TOILETTE
EXTRAIT DOUBLE SANS AUCUN ACIDE

Quelques gouttes versées dans l'eau vivifient le teint et exhalent le plus délicieux parfum.

LE SUBLIME

Arrêt immédiat de la chute des cheveux, disparition des pellicules, apaisement des douleurs névralgiques, telles sont les principales qualités de ce merveilleux produit.

VINAIGRE DE TOILETTE
SUPERIEUR

Composé de *sucs purs* de plantes toniques, ce vinaigre jouit de propriétés inappréciables pour les soins de la toilette.

ENTREPOT : 229, rue Saint-Honoré,
PRÈS LA RUE CASTIGLIONE
Dépôt : 18, boulevard des Italiens (PARIS)
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER :
Chez les principaux Commerçants.

General Steam Navigation Company.

BRUXELLES à LONDRES

Par **Anvers** tous les dimanches et vendredis. | Par **Ostende** tous les mardis et vendredis.

Billets pour l'aller et le retour valables pour un mois.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie, 2, place Royale, Bruxelles

---

FABRIQUE DE JALOUSIES

HOLLANDAISES & VENITIENNES perfectionnées, brevetées, de M. Nicolas BULENS, 11, rue St-Gilles (quart. Louise), **BRUXELLES.**

La Maison NICOLAS BULENS est la seule qui fabrique les jalousies au moyen de *machines de précision* de son invention, pour lesquelles elle est brevetée *dans tous les pays.* Aussi, grâce à cet outillage mécanique si ingénieux, tous les travaux qui sortent de ses ateliers fonctionnent-ils avec une facilité et une régularité *mathématiques inouïes.* Donc plus d'obstacle ni plus d'usure.

Restauration des jalousies endommagées. — Transformation en système nouveau des jalousies faites d'après les systèmes surannés. — Envoi et placement en province. — Exportation.

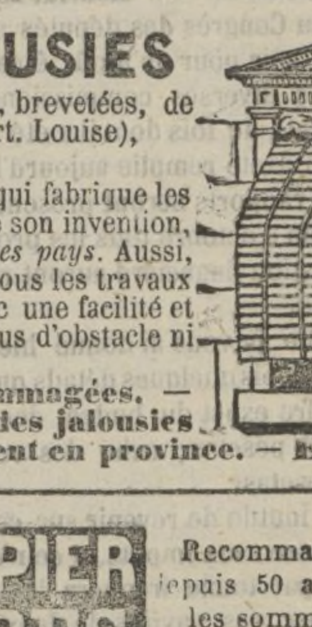

Avis favorable du Conseil de santé.

VÉSICATOIRE ET PAPIER D'ALBESPEYRES

Recommandés depuis 50 ans par les sommités médicales.

Vésicatoire d'Albespeyres. — Action sûre et régulière. — Indispensable au médecin qui exerce à la campagne.

Papier d'Albespeyres. — Préparation la plus commode pour entretenir les vésicatoires sans odeur ni douleur. — Extrême propreté.

40 ANS D'EXISTENCE.

CAPSULES DE RAQUIN

Approuvées par **L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.**

EXTRAIT DU RAPPORT approuvé à l'unanimité par l'Académie de médecine.

« **Les capsules glutineuses de Raquin sont ingérées avec facilité.**

» **Elles ne causent dans l'estomac aucune sensation désagréable; elles ne donnent lieu à aucun renvoi,** à aucune éructation, comme cela arrive plus ou moins après l'ingestion des autres préparations de copahu, même des capsules gélatineuses.

» **Leur efficacité n'a présenté aucune exception.** *Deux flacons ont suffi dans la plupart des cas.* »

Dans toutes les pharmacies et chez l'inventeur, 78 et 80, FAUBOURG St-DENIS, Paris.

EN BELGIQUE, DÉPOTS DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES. 2115

Dr CROMMELINCK MALADIES CHRONIQUES des VOIES URINAIRES *réputées incurables* (épuisement, stérilité, catarr., vessie, rétrécis. urétraux). *Procédés nouveaux.* A pratiqué 30 ans comme *Spécialiste* dans les principales capit. d'Europe; succès inespérés. Trait. dépur. spécial. (Lire son *Vrai Trésor de la Santé*, 12e édit., 163 fig. Aux gens du monde, 12 fr. chez l'auteur, 83bis, rue *Lafayette,* à PARIS. Consultations de 11 à 2 ou par corresp. Et à BRUXELLES, 29, r. *Marché-au-Bois,* du 1er au 5 et du 15 au 19 inclus de chaque mois. 3305

Mme H. LIGNIER
49, rue du Midi, 49
Fleurs artificielles
Plantes de salon.
MÉDAILLE D'ARGENT
à l'exposition de la
Société royale linnéenne.

EMPRUNT OTTOMAN 1869.

Les coupons échéant le 1er octobre 1872 et les obligations sorties sont payables à dater de ce jour, chez **M. Jules MEYER,** 8, galerie de la Reine, à Bruxelles.

OBLIGATIONS TOURNAI-JURBISE.

Les coupons échéant le 1er octobre 1872 et les obligations sorties sont payables à dater de ce jour, chez **M. Jules MEYER,** agent de change, 8, galerie de la Reine, à Bruxelles. 3356

ENCRE NOUVELLE
MATHIEU PLESSY *,

ENCRE NOUVELLE
E. MATHIEU-PLESSY
PARIS

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exp. univ. de 1867

Encre nouvelle double violet à copier.

Adoptée par toutes les grandes administrations

Paris, 90, b. St-Germain. — Dépôt chez tes papetiers.

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ
AU LACTATE DE FER

Approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris.

Deux rapports académiques et de nombreuses expériences anciennes et récentes ont démontré leur supériorité sur tous les autres ferrugineux, et leur efficacité contre les pâles couleurs, les pertes blanches; pour fortifier les constitutions lymphatiques, régulariser la menstruation et combattre toutes les maladies qui ont pour cause l'appauvrissement du sang.

Les véritables DRAGÉES de GÉLIS et CONTÉ ne sont livrées qu'en boîtes carrées, revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de M. LABÉLONYE, dépositaire général à Paris, rue d'Aboukir, 99.

Dépôt à Bruxelles, chez CH. DELACRE, pharmacie anglaise, et dans les principales pharmacies de chaque ville. 6

POMMADE TANNIQUE recommandée pr les médecins pour rendre aux CHEVEUX BLANCS leur couleur primitive (brochre fo) Paris FILLIOL et ANDOQUE, 49, r. Vivienne.

BOURSE DE BRUXELLES DU 1er OCTOBRE.

Emp. 4 1/2 p. c.....	102 35	Ch. fer plat. de Herve.	470 — P
— 4 p. c. 1871...	101 — A.	BANQUES, CAISSES.	
— 3 p. c. 1838...	— —	Act. Banque Nationale	3470 —
— 2 1/2 p. c. 1844.		— Société Générale.	— —
Créd. comm. 4 1/2 p. c.	102 50	— — capital	— —
— 3 p. c. 1861	96 —	— — réserve	2740 —
— — 1868	98 50	— Banque Belgique.	1080 — A.
C. d'an. d. p. l'Et. 4 1/2	98 25	— — Bruxelles	595 —
— 3 p. c.	— —	— — d'Anvers.	— —
Emp. de la province..	— —	— — C. anversoise	605 — P.
Emp. de la ville 1855.	98 — A	— Mutualité indust.	917 50 A.
— 1856.	97 25 A	— Réunies	640 —
— 1862.	98 75 A	— Soc. Immobilière	557 50
— 1867.	105 75	— — d'Anvers	— —
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	100 — A	B. de l'Union, libérées	— —
Ville de Liége, 4 1/2 %	70 — A	— non lib.	1295 —
— — 3 p. c. 1860.	92 75	B. belge du com. et ind.	562 50
— — — 1868.	99 50	Banq. des trav. publics	727 50
— d'Anvers 1859...	— —	Cert. liq. Banq. Gén	37 50 P.
— — 1867....	— —	Crédit liégeois.......	— —
— de Gand 1868....	105 50	Banque de Tournai..	— —
— d'Ostende.......	— —	B. de Crédit comm...	— —
OBLIGATIONS.		Banque de Flandre..	— —
H. et B.-Flénu, remb.	— —	Comptoir général....	— —
Bassins houillers remb.	— —	ACT. DE CHEM. DE FER.	
Anvers-Gand........	329 —	H. et Bas-Flénu, cap.	— —
Sambre-et-Meuse....	— —	Anvers-Gand........	505 — A.
— act. priv.	— —	Jurbise...........	— —
Namur-Liége, amort.	264 — A	Sambre-et-Meuse.....	— —
— privilég.	— —	Est-Belge..........	440 — A.
— 1855...	331 —	Dendre-et-Waes.....	— —
— 1859...	326 —	Flandre occidentale..	— —
Nord-Belge.........	312 —	Anvers-Rotterdam....	659 — A.
Dendre-Waes........	— —	— nouv. ém.	650 —
Flandre occidentale..	— —	Pepinster-Spa.......	667 50
— — 2e émis.	302 50	Turnhout..........	— —
Anvers-Rotterdam....	319 —	Luxembourg........	— —
Pepinster-Spa.......	— —	— privilégié	— —
Mons-Haumont, action	— —	Chimai............	— —
— oblig..	— —	Centre............	— —
Grand-Luxembourg...	482 75	Lichtervelde-Furnes..	— —
Chimai.............	192 50 A	Eecloo-Gand........	— —
Centre.............	276 50 P	Blankenberghe Bruges	— —
Hainaut-Flandre, anc.	265 —	Nord de la Belgique..	— —
— avals. expl. 5 %.	266 50	Liége-Maestricht.....	— —
— 2 1/2 p. c.....	85 — P	Liégeois-Limbourg...	— —
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —	Bruxelles-Calais, div..	— —
— 3 p. c.	296 —	Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Eecloo-Gand........	— —	Tamines...........	— —
Nord de Belgique....	310 —	Gand à Terneuzen....	— —
Liége-Maestricht.....	307 —	Braine-le-Cte Gand priv	— —
Tongres à Bilsen.....	— —	— non priv.	— —
Est-Belge, 3 p. c.....	306 —	Lokeren...........	— —
Blankenberghe Bruges	231 —	Manage à Piéton...	— —
Liége-Limbourg, 5 p. c.	— —	Jonction de l'Est...	— —
— 5 p. c.	482 —	Bass. houill. act. de div.	— —
Eecloo-Bruges.......	— —	Soc. génér. d'exploit..	— —
Bruxelles-Calais, priv.	— —	Canal de Bossuyt...	— —
Tournai-Jurbise......	— —	— Blaton...	— —
Beaume-Marchienne..	— —	VALEURS INDUSTRIELLES.	
Braine-le-Cte-Courtrai	272 50 A.	Ch. Produits au Flénu	— —
— à Gand.	312 50	— Hornu-Wasmes..	— —
Tam.-Landen av. s. ex.	230 — A.	— Levant du Flénu.	— —
Lokeren à la frontière.	225 —	— Sars-Longchamps	— —
Manage à Piéton.....	297 50	— Ouest de Mons.	530 — A.
Gand-Terneuzen......	— —	— Monceau-Font...	— —
Ostende à Armentières	155 —	— Levant d'Elouges.	407 50 A.
Ouest de Belgique, pr.	237 50	— Couch. du Flénu.	250 — P.
— 2e série.	— —	— Réunis-Charleroi.	— —
Virton 4 1/2 p. c....	91 — A.	— Courcelles-Nord..	— —
Welkenraedt........	— —	— B.-Ferrand, jouis.	— —
Frameries-Chimai....	295 — A.	— — priv.	— —
Eecloo-Anvers.......	— —	— Charbonn. belges.	457 50 P.
Can. Bossuyt-Courtrai	260 —	— Falnuée.....	— —
— Blaton à Ath...	— —	— Val-Benoit....	— —
Quart. royal de Brux.	100 — P	— Crachet-Picquery	520 — P.
Hyp. immob. d'Anvers	— —	— Carabiniers...	— —
Glaces d'Oignies 3 p. c.	— —	— Propriét.-Réunis	— —
Charbonnages belges..	— —	— Chevalières-Dour	— —
Ce génér. du gaz, 1867	415 —	— Sacré-Madame..	— —
— 1868	— —	— Bonne-Espérance	— —
Vieille-Montagne, 5 %.	— —	— de La Haye...	— —
Linière de Bruxelles..	225 — A.	— Houill. un. b. Ch.	540 — A.
Produits au Flénu....	— —	H.-Fourneaux Couillet	450 — P.
Levant du Flénu.....	505 —	— Sclessin....	430 — A.
Providence..........	— —	— d'Ougrée....	630 — P
Ce Imm. de Belgique.	— —	— Cockerill....	1490 —
Soc. cér. de Maestricht	— —	— Espérance anc.	602 50

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite.)

H.-F. Espérance priv.	— —	Esp. Pamp.-Barcelone	— —
— — nouv.	300 —	— Nord d'Espagne..	— —
— Midi de Charl.	— —	— Cr. mob. espag..	— —
— Monceau....	775 — A.	E.-Un. Am., 1882, 4e s.	96 —
— Montigny....	325 — A.	— Honduras ch. int.	— —
— Providence...	— —	France. Rente 3 p. c.	— —
— Saint-Léonard.	— —	— — 5 % 1871	85 60
— Fer d'Ougrée.	— —	— — » 1872	86 40
— Sarrebruck...	3310 — A.	Ob. dép. de la Seine..	— —
Lam. de Chât.	— —	— V. de Paris 1865.	— —
— Luxembourg*..	— —	— — 1869.	— —
— Forges d'Acoz.	— —	— — 1871.	— —
Zinc Vieille-Montagne	265 — A.	— Lille 1860.......	— —
— Austro-Belge..	— —	— — 1863.......	84 50
— Nouv.-Montagne	— —	— — 1868.......	— —
— — 5e d'act.	— —	— Bordeaux.......	82 50 A.
— Niederfischbach.	— —	— Lyon..........	— —
— Astur. des Mines	— —	Act. Can. Sambre-Oise	— —
— Sardo-Belge..	— —	Ob. Lille-Valencienne	— —
— — privil.	— —	— Orléans-Châlons.	— —
— Bleyberg....	— —	— Dunkerke-Furnes	— —
— Rocheux d'Oneux	330 — A.	B. de Paris et des P.-B.	— —
— Stolberg anc..	— —	Comptoir d'escompte.	— —
— — privil.	350 — A.	Banque franco-holl....	— —
Linière Gantoise...	— —	— franco-belge..	— —
— Saint-Léonard.	— —	Luxemb (G.-D.), act.	235 75 P
— Bruxelles, anc.	— —	— obl. 3 p. c.	299 50
— — nouv.	— —	— — 5 p. c.	— —
ACTIONS DIVERSES.		Ville Rotterdam 1868.	— —
Galer. St-Hubert 3 p. c.	— —	Crédit communal....	175 — A.
— capital	— —	Central Neerlandais..	— —
Société anonyme Loth	— —	Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
Glaces d'Oignies....	740 — A.	— Ville de Naples..	131 —
— de Floreffe...	— —	— 1871 4 p. c.	— —
— de Courcelles..	— —	— — de Florence.	— —
Lits militaires.....	— —	— Obl. Livourne...	198 50
Comp. belge matériels	585 —	— Méridionales....	203 50
Soc. de Morlanwelz..	500 — P.	— Bra..........	— —
Soc. belge des chemins	— —	— Central-Toscan..	— —
Réun. c. à l'Et. r. var.	49 25 P.	— Sud-Autriche....	— —
Carrières de Quenast.	— —	— Victor-Em. 1863.	— —
Union des papeteries.	— —	Rome. Emp. Rothsch.	— —
Papeteries belges...	— —	— — pontifical.	67 —
Comp. générale gaz..	487 50 P	— — Blount...	— —
Conduits d'eaux....	— —	Russie. E. 5 p. c. 1862	— —
Omnibus.......	— —	Varsovie-Vienne act..	— —
Comp. gén. de touage	— —	— oblig.	— —
VALEURS ÉTRANGÈRES.		Turq. Dette gén. 5 %	— —
Autr. Dette conv. pap.	59 75 P.	— Emp. 1869 6 %	311 — A.
— — arg.	64 80	Varna, oblig. 3 p. c..	— —
— Act. ch. autrich.	— —	— 6 p. c..	— —
— Obl. — (anc.)	289 — A.	CHANGES.	
— — — (nouv.)	283 — A	Amsterdam.........	211 25
— Domanial. (1866)	— —	Berlin............	377 50
— Cert. hypothéc..	— —	Francfort.........	— —
Esp. Dette exter. 1869	— —	Hambourg.........	— —
— — intérieure.	— —	Londres..........	— —
— Nord d'Esp. prior.	212 —	— ou dem. timb.	25 46 1/2
— — rev. variable	— —	Paris............	99 50
— Cordoue-Séville..	— —	Rotterdam.........	— —
— Cordoue-Malaga.	— —	Vienne...........	— —
— Pampelune.....	— —	Coupons métal. papier.	— —
— Saragosse-Barcel.	— —	— — argent.	— —
— Act. Badajoz....	— —	Coupons dollars.....	— —

BOURSE D'ANVERS DU 1er OCTOBRE.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 35 A.	Bade. Obl. 35 fl. 1845	— —
— 3 p. c..	96 50 A.	Hesse. L. 25 fl. 1834.	95 — A.
— 2 1/2 p. c.	64 —	H. élect. L. 40 fl. 1845	245 — A
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 — A	Rome. Empr. 5 p. c.	65 50 P.
— 3 p. c. 1859	99 50 P.	— Pont. 1860/64	66 25 A.
— 1867	— —	— Cert. Legrelle.	61 — A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 — A	Banque de l'Industrie	— —
Espagne. Ext. 1867/70	23 50	CHANGES.	
— — intér.	— —	Amsterdam... c. j.	210 85 A.
Autr. Rente pap.....	58 90 A	Paris....... »	99 50 A.
— Id. arg.....	64 — P.	Londres..... »	25 45 1/2 P.
— Lots 250 fl. 1839	— —	Francfort..... »	215 — A.
— — 250 fl. 1854	— —	Vienne...... »	229 — A.
— — 500 fl. 1860	1190 — P.	Hambourg.... »	188 — A.
— E. vénitien 1859	84 75	Berlin...... »	376 75 A.

CLOTURE du 1er. — Métall., 59 7/8. — National, 64 P. - Espagne dette diff. 29 1/4, dette extérieure, 25 1/8.

BOURSE DE GAND DU 30 SEPTEMBRE.

Belge 4 1/2 p. c...	102 35	Obl. Anv.-Gand priv.	— —
Dette perpét., 5 p. c.	— —	— Anv.-Rotterdam.	316 — A.
Empr. 5 p. c. 1868.	105 25 A.	— Eecloo-Gand..	285 — P.
— de la prov. 4 1/2	102 — P.	— — Bruges.	252 — P
Autriche. Métalliques.	59 75 P.	— Bruges-Blankenb	234 — P.
Dollars.......	— —	— Gand-Terneuzen	250 — P.
Banque de Flandre..	790 — A.	— Hain.-Flandres.	256 —
Soc. de la Lys 5 p. c.	3000 — A.	— Namur-Liége.	325 — A.
— Linière Gantoise.	1710 — A.	— Nord-Belge...	312 — A.
CHEMINS DE FER.		— Nord d'Espagne.	214 50 P.
		— Badajoz.....	35 — P.
Act. Anvers-Gand div.	— —	— Méridionales..	210 — A.
— Dendre-Waes..	— —	— Varna......	150 — P.
— Lichterv.-Furnes	395 — A.	VALEURS DIVERSES.	
Obl. Hainaut-Flandre	— —	Austro-Belge....	— —
— Flandre occid.	— —	Niederfischbach...	90 — A.

BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTEMBRE.

Rente 4 1/2 p. c. c..	75 25	Obl. Lyon 1855...	280 —
— 3 p. c. compt.	53 15	— Paris-Lyon...	278 —
— 3 p. c. fin cour.	52 95	— Ouest.....	275 —
5 p. c. 1871 compt..	83 40	— Midi.....	276 —
fin cour..	83 55	— Est......	276 —
lib. compt.	— —	— Dauphiné....	271 25
5 p. c. 1872 compt...	86 65	— Ardennes....	274 —
fin cour..	86 60	— Vendée....	261 25
lib. compt.	85 60	— Vict.-Emmanuel	— —
Emp. Morgan compt.	510 —	— Romains...	189 50
Banque de France..	4150 —	— Lombards...	260 —
Crédit fonc., actions.	885 —		
— obl. 4 p. c.	415 —	VALEURS DIVERSES.	
— — 3 p. c.	417 50		
— colonial.	— —	Compagnie du gaz	705 —
Crédit agricole...	505 —	Canal marit. de Suez	427 50
— industriel..	660 —	C. Transatlantique.	258 75
Soc. dép. et compt. c.	550 —	Soc. Immobilière..	26 —
Crédit mobilier...	445 —	Compagnie Gaz belge	— —
Comptoir d'escompte.	625 —	Crédit mob. espagnol.	497 50
Société Générale..	585 —	Banque ottomane..	— —
B. de Paris et des P.-B.	— —	— Pays-Bas..	— —
		Vieille-Montagne..	— —
CHEMINS DE FER.		Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
		Espagne. Dette différ.	— —
Act. Orléans....	837 50	— intérieure	— —
— Nord.....	952 50	— pass. nouv.	— —
— Est......	530 —	Italie. Emp. 5 p. c.	67 50
— Paris à Lyon..	835 —	Rome. — 5 —	— —
— Midi.....	576 25	Russie. — 5 —	— —
— Ouest....	522 50	Turquie — 5 —	53 50
— Vendée....	— —	Ottoman 1860...	345 —
— Autrichienne..	767 50	— 1863...	355 —
— Sud-Autr.-Lomb	495 —	CHANGES.	
— Vict.-Emmanuel	— —		
— Nord d'Espagne.	215 —		
— Portugais...	97 50	Anvers......	— —
Obl. Nord.....	287 50	Amsterdam.....	210 1/4
— Bourbonnais..	280 —	Francfort.....	214 —
— Méditerr. 3 p. c.	— —	Londres......	25 57
— Orléans 3 p. c.	283 —	Madrid......	5 09
— Lyon-Genève.	274 —	Saint-Pétersbourg..	3 37

BOURSE D'AMSTERDAM DU 30 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2 p. c.	55 —	Russie, 4 p. c. Hope.	— —
— 3 p. c...	65 1/4	Esp. Obl. 1867/1870.	30 1/16
— 4 p. c...	87 13/16	— 3 p. c. intér.	26 —
Syndic. amort. 3 1/2.	85 1/4	Portugal, 1853, 3 p. c.	41 3/16
Société de Commerce	137 5/8	Brésil. Obl. 1865, 5 %.	95 —
Belgique 2 1/2 p. c..	—	Grèce, 5 p. c.......	14 3/16
Autr. Ob. p. 5 % m./n.	59 1/16	Grenade, 4 3/4 p. c..	21 1/4
— — fév./août	59 3/8	Etats-Unis, 6 %, 1882	97 7/8
— — a. jan./juil.	64 —	Mexicains........	15 —
— — avril/oct.	63 11/16	Consolidés turcs....	51 1/4
Lots autrichiens 1860	568	CHANGES.	
— 1864	136 3/4	Londres.........	11 95 A.
Russie, 5 p. c.......	98 3/4	Paris......... c. j.	56 7/16 A.
— 1860, 4 1/2..	83 7/8	Francfort........	100 3/4 A.

BOURSE DE LONDRES DU 30 SEPTEMBRE.

Consolidés anglais...	92 3/8	Italiens, 5 p. c.	63 1/2
5/20 américains, 1882	92 3/4	Emprunt Morgan..	— —
Ch. de fer Illinois, act.	— —	CHEMINS DE FER.	
— Erié, act....	38 3/8	Sambre-et-Meuse....	— —
Cons. turcs, 5 %, 1865	52 3/8	Rotterdam-Anvers....	25 3/4
Espagnol, 1867.....	— —	Namur-Liége.......	— —
— 1869.....	30 1/8	Luxembourg.......	17 5/8
— 1870.....	— —	Lombards.........	19 1/2

BOURSE DE VIENNE DU 30 SEPTEMBRE.

Autr. rente pap. mai.	65 30	Ch. de fer autrichiens	327 —
— arg., janv.	70 30	— du Nord..	209 —
Lots autrichiens, 1854	93 —	— Lombard.	208 70
— 1858	190 —	Banque anglo-autrich.	316 —
— 1860	102 70	Chemin de fer Theis.	249 10
— 1864	143 50	Change. Londres....	108 90
Créd. mob. autrichien	331 30	— Hambourg..	80 30
Obl. ch. Lomb.-Vén.	157 50	— Paris.....	42 50
Act. Banque Nation..	876 —	Napoléons d'or.....	8 74
Lots Hongrois 1870..	104 50	Argent.........	108 —

BOURSE DE BERLIN DU 30 SEPTEMBRE.

Prusse, 4 1/2 p. c...	— —	Ch. de fer autrichiens	199 3/4
Autr., rente papier..	59 3/4	— Lombards.	127 3/4
— argent..	64 5/8	Change. Londres....	6 20 1/4
Lots autrichiens 1860	94 1/8	— Paris.....	78 11/12
— 1864	91 1/2	— Amsterdam.	139 —
Créd. mob. autrichien	205 1/8	— Vienne....	89 1/4
Lots hongrois, 1870.	— —	— Hambourg...	— —
Italiens, 5 p. c.....	65 7/8	— Francfort...	— —
5/20 bons amér. 1882	96 3/8	— St-Pétersb..	90 1/4

BOURSE DE FRANCFORT DU 30 SEPTEMBRE.

Belge, 4 1/2 p. c.....	— —	5/20 bons amér. 1882	95 3/4
Ch. de fer Lombards.	223 1/2	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	64 7/8	CHANGES.	
— papier, mai	59 3/4	Londres.........	118 3/16
Lots autrichiens 1860	94 1/2	Paris..........	92 1/4
— 1864	— —	Amsterdam.......	98 —
Créditmob. autrichien	336 1/2	Berlin.........	— —
Ch. de fer autrichien.	350 —	Vienne.........	106 7/8
Lots Hongrois, 1870.	— —	Hambourg.......	87 1/8

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS

Service d'été — 1er septembre.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h. 33, 10 h. 09 m. 12 h. 05, 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord), 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20, m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 43* (8 h. 05 dimanche), 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* matin, 12 h. 50, 2 h. 40* 3 h. 56, 4 h. 38, 5 h. 20*, 6 h. 56 (8 h. 30 dimanche), 8 h. 40 (11* dimanche p. Malines), 11 h. 10 s.—Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, 5* h., 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 s.— Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m., 12 h. 02, 5 h. 15, 6 h. 40 s.—Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30 m., 12 h. 02, 6 h. s.—Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 55* C, 11 h. C m., 1 h. 52, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M s. — Louvain, 6 h. M, h. C, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20* M, 9 h. 55* C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 6 h. 30* M, 7 h. 45, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M, 8 h. 50 C (10 h. 20* dimanche C.), 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 43* h, 1 h. 52 C, 5 h. 55* C, 10 h. 30* M. — Spa, 9 h. 55* C, 11 C, C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C 6 h. 30* C soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 05, 3 h. 46, 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 45 dimanche), 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15*, 9 h. 50, 10 h. 50* m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50, 7 h.*, 8 h. 25, 8 h. 45, 10* h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 6 h. 55, 9 h. 50 m. (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 m. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 m., 12 h. 35, 1 h. 18* 4 h. 50, 10 h.* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 3 h. 15 soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25*, 7 h. 30, 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50*, 5 h. 27*, 5 h. 53*, 8 h. 38, 8 h. 58 9 h. 48* s.— Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s.—Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20, 9 h. 26 s.— Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 m. vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 (11 h. 10 Gand), matin, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 s. Gand).— Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 11 h. 10 m., 12 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir.— Lokeren 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 36, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 32, 11 h. 33 m., 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10 s. —Alost, 7 h. 32, 9 h. 55, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 56* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 51 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40 7 h. 20 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 57*, 5 h. 03, 8 h. 05, 8 h. 08, 9 h. 18* s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 47*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 05* s.— Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, 11 h. 46 matin, 1 h. 22, 3 h. 27, 4 h. 19*, 6 h. 10*, 6 h. 39*, 7 h. 17 8 h. 10 s.— Courtrai, Tournai et Lille, (5 h. 45 dimanche Courtrai) 5 h. 56, 9 h. 28, (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15. — Braine, Charleroi et Namur (par Sotteghem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 (5 h. 37 Braine), 7 h. s.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 matin, 12 h. 43 (3 h. 13 Gand), (3 h. 55 Anvers), 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 28, 6 h. 43, 8 h. 28* s.— Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 50 matin, 12 h. 35, 2 h. 37, 4 h. 48, 5 h. 08*, 6 h. 59*, 7 h. 28*, 8 h. 32, 9 h. 27 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m, 12 h. 05 (2 h. 35 Gand) (3 h. 28 Anvers), 3 h. 40*, 5 h. 45, 5 h. 50, 6 h. 05, 8 h.* s.

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 m., 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand) (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 m.. 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 matin, 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 (8 h. 20 par Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 soir pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, 3 h. 27, 6 h. 55 soir. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 4 h. 09* M, 5 h. 58 M, 6 h. 02 C, 7 h. 07 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 15 C., 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 38* M, 4 h. 45 C, (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 58, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22, 9 h. 51 C s. — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C Alost et Gand), mat. (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 30* M), 6 h. 53, 7 h. 40 MC, 9 h. 32* C, 11 h. 20 m., 12 h. 55 C, 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, 3 h. 20* C (5 h. 53 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45 soir.— Verviers, 1 h. 05*, 6 h. 50, 8 h. 32 (10 h. dimanche), 10 h. 11 matin, 12 h. 08, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 (6 h. de Longdoz), 7 h. 45*, 8 h. 32, 8 h. 38, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40*, 5 h. 55, 6 h. 35 M, 8 h. 35 C (10 h. 16 Anvers exc.), 12 h. 07, 12 h. 17, 2 h. 35* C, (4 h. 35 Waremme le samedi) 4 h. 45, 6 h. MC (7 h. 15 Longdoz), (8 h. 50 dimanche p. Liége) (9 h. 06 soir, Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 8 h. 35 C, 12 h. MC, 2 h. 25* M (4 h. 45 et 6 h. M, Gand.)

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 5 h. 48 (7 h. 46 pour Bruxelles 10 h. 06 m.. 4 h. 19 7 h. 48 s.— Ninove, Bruxelles, Alost, Termonde, 6 h. 55, 10 h. 30 matin, 1 h. 42, 4 h. 36 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 53*, 6 h. 25 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h. 24, 4 h. 49, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 03 m., 1 h. 14, 3 h. 45, 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 02 s.—Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 52, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15, 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04, 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine), 8 h. 02

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, (3 h. 35 Douai), 7 h. 12, Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05* (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 3 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15, 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai).— Ath, Tournai et Lille par Enghien 6 h. 35, 7 h. 42*, 8 h. 30, 1 h. 30, 6 h. 02, 7 h. 52, 8 h. 30* soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 e 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin, 12 h. 53*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 05* s.—Charleroi et Namur, 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. matin, 12 h. 49, 4 h. 36, 5 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h., Ath), 7 h. 11, 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir.— Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18 m., 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20 (7 h. 27 lundi), 7 h. 38, 9 h. 42 m., 12 h. 40 3 h. 04, 4 h. 30*, 6 h. 26, 7 h. 30 s.— Namur, 2 h. 25*, 6 h., 6 h. 33, (9 h., 32 lundi), 9 h. 42 10 h. 35*, 1 h. 05*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien Gand, par Sotteghem, 5 h. 30, 7 h. 38, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 01, 6 h. 30 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi), 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40, 5 h., 5 h. 40, soir.—Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42 (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h.. 5 h. 40, 8 h. 35 s.— Enghien Grammont, Gand, par Sotteghem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 matin, 3 h. 40*, 5. h. s.

Lignes concédées.

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 matin, 1 h. 55*, 4 h. 10, 8 h. 10, 11 h. 25* soir. — Pour Dinand et Givet, 8 h. 20 11 h. 20 m., 2 h. 20, 5 h. 45, 8 h. 20 s

LIÉGE pour Huy et Namur, 2 h. 15, 6 h., 9 h. 35*, 11 h. 25 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 05 de Longdoz, 3 h. 10 de Guillemins, 5 h. 55 de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 15 de Guillemins, 8 h. 20 de Longdoz.

DINANT p. Namur, 6 h. 5*, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 6 h. 40 s.

ANVERS pour Gand 4 h. 50 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 m., 1 h 50, 3 h. 50, 6 h. 50, 8 h. 50 soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h. 19, 9 h. 25, 10 h. 40 m., 2 h. 20, 5 h. 30, 6 h. 30, 8 h. 40 s.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 35, 10 h. 26, 3 h. 57 soir (6 h. 20 s. pour Breda et Moerdych). — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 33 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 soir. — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 33, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 35, 5 h. 45, 8 h. 17 soir. — Louvain, Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45, (8 h. 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers (5 h. 15, de Moerdyck), 8 h. 30 matin 2 h. 15, 5 h. 15 soir.

BRUXELLES pour La Hulpe, Ottignies et Namur (6 h. Ottignies, 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 m. Groenendael (12 h. 35* m. La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 50 La Hulpe), 6 h., 7 h. 05*, 7 h. 55 soir.— Pour Luxembourg, 6 h. 30, 12 h. 35*, 7 05*.

NAMUR pour Bruxelles, 4 h. 45*, 6 h., 9 h., 1 h. 20, m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 5 h. 20, 11 h. 05 m., 8 h. 55 s.), 5 h. 10 s. de La Hulpe, (12 h. et 6 h. 50 s. de Groenendael).

LUXEMBOURG pour Bruxelles, 1 h. 20* (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* m., 2 h. 49 soir.

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h. 50 s. — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20 m, 2 h. 30, 6 h. 25 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50, 8 h. 51 m., 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 28 s.— Givet pour Charleroi et Bruxelles 7 h. 05, 11 h. 16 m., 4 h. 34 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 36 de Lodelinsart), 9 h. 43 m., 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 s. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 23, 8 h. 54, 3 h. 10 soir. — Hasselt pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 8 h. 04, 11 h. 43, 3 h. 16, 6 h. 44 soir.

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 9 h. 50, 10 h. 51 m., 2 h. 40 5 h. 10, 7 h. 24, 8 h. 45 soir.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 28, 9 h. 15, 11 h. 45 m., 3 h. 5, 4 h. 30, 6 h. et 8 h soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Bolteux, 13 bis,